

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**lundi 19 janvier 2026
à 18 h 30**

**PUBLICATION
DES DELIBERATIONS**

-*-*-*-*-

Mise en ligne sur le site internet le 29 janvier 2026

Conseil d'administration

lundi 19 janvier 2026 à 18 heures 30
Salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme

LISTE DES DELIBERATIONS PUBLIEES

1. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE** : Désignation du secrétaire de séance
2. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE** : Procès-verbal du mardi 16 décembre 2025 - Approbation
3. **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE** : Communication des décisions du président
4. **STRATEGIE FINANCIERE** : Débat d'orientations budgétaires - Année 2026
5. **STRATEGIE FINANCIERE** : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Budget prévisionnel 2026 proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher et à l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-val-de-Loire - Rectification

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 19 janvier 2026

Délibération n° CCD20260119-01	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoir : 0	Votants : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation du secrétaire de séance

Le lundi 19 janvier 2026 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 12 janvier 2026, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
 Alia HAMMOUDI
 Patrick CALLU
 Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT
 Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
 Sylvie BONNET
 Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
 Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier SG
 - 1 ex. Dossier séance

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles, le (la) directeur (rice) du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme assiste aux réunions du conseil d'administration et de sa commission permanente et en assure le secrétariat.

VISA :

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-23.

PROPOSITION :

Il vous est proposé de prendre acte de la désignation de : Nathalie Brias, directrice du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme, secrétaire de séance.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
 cet exposé entendu,
 après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 19 janvier 2026 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Nathalie BRIAS	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 19 janvier 2026

Délibération n° CCD20260119-02	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoir : 0	Votants : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Procès-verbal du mardi 16 décembre 2025 - Approbation

Le lundi 19 janvier 2026 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 12 janvier 2026, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
 Alia HAMMOUDI
 Patrick CALLU
 Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT
 Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
 Sylvie BONNET
 Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
 Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier SG
 - 1 ex. Dossier séance

EXPOSÉ :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du mardi 16 décembre 2025 doit être approuvé par l'assemblée.

VISA :

Vu le code général des collectivités territoriales.

PROPOSITION :

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du mardi 16 décembre 2025, transmis le lundi 12 janvier 2026.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
 cet exposé entendu,
 après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 19 janvier 2026 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Nathalie BRIAS	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 19 janvier 2026

Délibération n° CCD20260119-03	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoir : 0	Votants : 6	Pour : /	Contre : /	Abstention : /

OBJET : SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Communication des décisions du président

Le lundi 19 janvier 2026 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 12 janvier 2026, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
 Alia HAMMOUDI
 Patrick CALLU
 Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT
 Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
 Sylvie BONNET
 Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
 Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier SG
 - 1 ex. Dossier séance

EXPOSÉ :

Par délibération n° CID20200729-04 du 29 juillet 2020, le conseil d'administration a décidé d'accorder des délégations de pouvoir au président dans certaines matières.

L'article R. 123-22 du code de l'action sociale et des familles (CASF) dispose qu'à chaque réunion du conseil d'administration, le président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue.

Vous trouverez ci-après les décisions du président prise depuis le 8 décembre 2025 :

SOMMAIRE des DÉCISIONS

	Référence des décisions
Ressources humaines	
Actions ponctuelles de formation	CCP-202512-011
Urbanisme	
Location – Mise à disposition de locaux au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) Territoires vendômois par le Centre communal d'action sociale de Vendôme (CCAS) – Modification de la décision n° CCP-202511-010 pour rectification du montant du loyer	CCP-202512-012

Le dispositif de ces décisions a été présenté en version dématérialisée.

VISA :

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-23.

PROPOSITION :

Vous voudrez bien prendre acte de la communication des décisions prises par le président par délégation du conseil d'administration.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, PREND ACTE de la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 19 janvier 2026 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Nathalie BRIAS	Yolande MORALI

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 19 janvier 2026

Délibération n° CCD20260119-04	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoir : 0	Votants : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Débat d'orientations budgétaires - Année 2026

Le lundi 19 janvier 2026 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 12 janvier 2026, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
 Alia HAMMOUDI
 Patrick CALLU
 Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT
 Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
 Sylvie BONNET
 Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
 Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :

- 1 ex. Dossier DSF
 - 1 ex. Dossier séance
 - 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans un délai de dix semaines qui précèdent l'examen du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des administrateurs.

Aussi, le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président du Centre communal d'action sociale (CCAS), notamment sur les orientations budgétaires. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses du personnel.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant un dialogue au sein du conseil d'administration sur les priorités et les évolutions de la situation du CCAS. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne la possibilité aux administrateurs de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement public.

Les collectivités qui optent pour le référentiel M57 sont tenues d'appliquer le cadre des métropoles précisé aux articles L.5217-10 à L.5217-10-15 et L.5217-12-2 à L.5217-12-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sous réserve des dérogations précisées par le III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Le rapport introductif au débat d'orientations budgétaires 2026 est présenté en annexe à la présente note de synthèse.

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté par le président ou la vice-présidente ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,
les déclarations de Yolande Morali et Patrick Callu entendues,
après en avoir délibéré,
à l'issue des débats,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

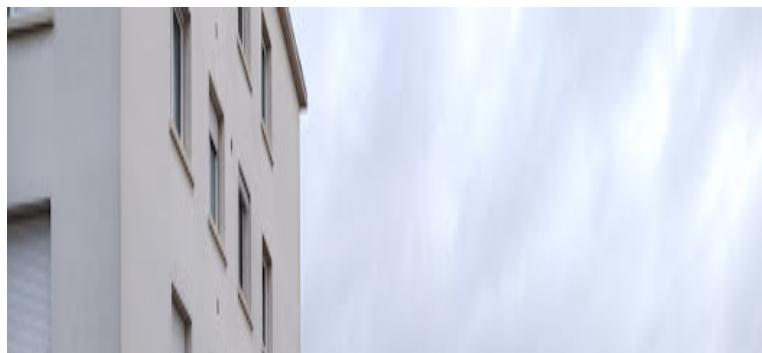
- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 19 janvier 2026 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Nathalie BRIAS	Yolande MORALI

PJ : rapport d'orientations budgétaires 2026



2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Nathalie FERREIRA

CCAS

37 avenue Georges Clémenceau
41100 VENDOME



Table des matières

RAPPEL DU CADRE LEGAL	3
PARTIE 1 : LE CONTEXTE SOCIO- ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE.....	3
1. Le contexte macroéconomique.....	4
2. Contribuer au redressement des comptes publics	4
3. Renforcer la lutte contre les fraudes sociales et fiscales	5
4. Garantir la pérennité du modèle social.....	5
5. Mesures à destinations des ménages et des entreprises	5
5.1. Les mesures à destination des ménages :.....	5
5.2. Les mesures à destination des entreprises :	6
2. le contexte socio-économique	7
2.1. Finances publiques	7
2.2. La trajectoire des finances publiques.....	8
3. Les règles de l'équilibre budgétaire	9
PARTIE 2 : LA PRESENTATION DU CCAS	10
1. Les compétences du CCAS.....	11
1.1. Les missions obligatoires du CCAS	11
1.2. Les missions facultatives du CCAS	11
PARTIE 3 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES AUTORITES DE TARIFICATIONS.....	12
PARTIE 4 : SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024	12
PARTIE 5 : LES ORIENTATIONS RESSOURCES HUMAINES.....	18
PARTIE 6 : ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE.....	22
1. Analyse rétrospective	22
1.1. Synthèse des dépenses et des recettes de fonctionnement	22
1.1.1. Budget principal CCAS	22
1.1.2. Subvention de la ville	22
1.1.3. La mutualisation	23
1.1.4. Budget annexe Résidence de l'autonomie.....	24
1.1.5. Budget annexe EANM (Etablissement d'accueil non médicalisé).....	24
1.1.6. Budget annexe EAM (Etablissement d'accueil médicalisé).....	25
1.1.7. Budget annexe EPHAD.....	26
1.2. Synthèse des dépenses et des recettes d'investissement	27
1.2.1. Budget principal CCAS	27
1.2.2. Budget annexe Résidence autonomie Oasis	28
1.2.3. Budget annexe EANM (établissement d'accueil non médicalisé).....	29
1.2.4. Budget annexe EAM (établissement d'accueil médicalisé).....	30

2. Analyse prospective	31
2.1. Synthèse des dépenses et recettes de fonctionnement	31
2.1.1. Budget principal CCAS	31
2.1.2. Budget annexe Résidence autonomie	32
2.1.3. Budget annexe EANM (établissement d'accueil non médicalisé)	32
2.1.4. Budget annexe EAM (établissement d'accueil médicalisé)	32
2.1.5. Budget annexe EHPAD	33
2.1.6. Orientations budgétaires 2026	33
2.2. Synthèse des dépenses et recettes d'investissement	34
2.2.1. Budget principal CCAS	34
2.2.2. Budget annexe Résidence autonomie	34
2.2.3. Budget annexe EANM (établissement d'accueil non médicalisé)	35
2.2.4. Budget annexe EAM (établissement d'accueil médicalisé)	35
2.2.5. Orientations budgétaires 2026	36

RAPPEL DU CADRE LEGAL

Rappel du cadre réglementaire lié au débat d'orientations budgétaires :

La loi d'orientation budgétaire n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République en son article 11 précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans un délai de six semaines avant le vote du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « Notre » publiée au journal officiel du 08 août 2015 a voulu accentuer l'information des administrateurs.

Aussi, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant un dialogue au sein du Conseil d'Administration sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne la possibilité aux administrateurs de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement public.

L'article L2312-1 du CGT précise qu'il doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (DOB) dont l'objectif est de :

- Participer à l'information des élus ;
- Favoriser la démocratie participative en facilitant les échanges sur les priorités et les évolutions de la situation financière ;
- Porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
- Statuer sur les orientations budgétaires qui seront portées à la connaissance des élus dans les dix semaines précédent le vote du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat d'orientations budgétaires dont il est pris acte par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote au conseil d'administration.

Tenant compte de tous les éléments de cadrage, le présent rapport a été élaboré afin de servir de base d'échange avec le conseil d'administration. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le budget primitif 2026 du CCAS et les dispositions de la loi de finances pour 2026.

PARTIE 1 : LE CONTEXTE SOCIO- ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

1. Le contexte macroéconomique

Alors que nous tournons la page de 2025, l'économie mondiale entre dans une phase d'ajustement vers une nouvelle normalité. Les pressions inflationnistes s'atténuent, les politiques budgétaires et monétaires se recalibrent, et les investissements technologiques s'accélèrent. Des droits de douane américains à la croissance impulsée par l'intelligence artificielle (IA), en passant par les expériences de relance du Japon et la reprise budgétaire de l'Europe, 2026 s'annonce comme une transition fragile du mode de gestion de crise à une ère de négociations et de reconstruction.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit de ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026 et à moins de 3% en 2029, conformément à l'engagement du Gouvernement auprès des Français et de ses partenaires européens.

Le texte s'appuie sur une croissance de 1% du PIB en 2026. Cette prévision reste néanmoins soumise aux aléas internationaux et nationaux.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit de réduire les dépenses des ministères et de ses opérateurs, tout en allouant des moyens supplémentaires aux politiques prioritaires (+10,5 milliards d'euros) :

- La défense avec le réarmement (+6,7 milliards d'euros),
- La transition écologique,
- L'éducation et la recherche,
- La justice,
- La sécurité,
- La charge de la dette.

Le projet de loi de finances 2026 propose que l'effort de réduction des dépenses de l'Etat porte sur :

- Un recentrage de certaines aides aux entreprises,
- Un meilleur ciblage des dispositifs d'insertion sur le champ du travail et de l'emploi,
- Une régulation des dispositifs (CPE et MaPrimRénov') soumis à des effets d'aubaine, voire de fraudes,
- Un pilotage resserré de la masse salariale de l'Etat,
- Un réexamen des projets d'investissements planifiés,
- Une réflexion sur l'action de l'Etat et de ses opérateurs lorsque des doublons sont constatés.

De même, les collectivités territoriales seraient associées aux efforts de réduction du déficit public avec une hausse de leurs dépenses de fonctionnement limitée à 2,4 milliards d'euros en 2026.

2. Contribuer au redressement des comptes publics

Du côté des recettes, le projet de loi de finances prévoit d'augmenter la fiscalité à hauteur de 6,5 milliards d'euros sur les contribuables les plus riches, avec :

- La création d'une taxe sur le patrimoine financier,

- La prolongation de la contribution différentielle sur les hauts revenus.

Ces mesures seraient complétées par :

- La rationalisation des niches fiscales pour près de cinq milliards d'euros,
- Le gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG pour 2,2 milliards d'euros,

L'effort portera aussi sur les grandes entreprises en prolongeant d'un an la contribution exceptionnelle sur les bénéfices. En contrepartie, le projet de budget prévoit de soutenir la compétitivité de l'économie :

- En poursuivant la baisse de la CVAE jusqu'à sa suppression totale en 2028,
- En luttant contre la concurrence déloyale avec la création d'une taxe nationale sur les petits colis.

3. Renforcer la lutte contre les fraudes sociales et fiscales

En parallèle du budget, le Gouvernement a déposé un projet de loi de lutte contre les fraudes sociales et fiscales. Ce projet de loi doit permettre de renforcer les dispositifs de lutte contre la fraude aux finances publiques.

Il prévoit, notamment, de renforcer les effectifs de lutte contre toutes les fraudes au sein des ministères.

4. Garantir la pérennité du modèle social

Le déficit de la Sécurité sociale s'est fortement accru, passant de 15,3 milliards d'euros en 2024 à 23 milliards d'euros en 2025. Cette dégradation fait peser un risque important sur la pérennité du modèle de protection sociale.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) vise à ramener le déficit à 17,5 milliards d'euros en 2026 avec un objectif de retour à l'équilibre en 2029.

Cet effort portera principalement sur la branche vieillesse et la branche maladie avec :

- La non-revalorisation des prestations sociales,
- La non-revalorisation des pensions de retraite.

Le PLFSS prévoit dans ce projet de loi une hausse des recettes de 2,5% (+16,3 milliards d'euros) en 2026 grâce à :

- La hausse de la masse salariale du secteur privé,
- La rationalisation des niches fiscales,
- La participation exceptionnelle des organismes complémentaires,
- La fiscalisation des indemnités journalières pour les affectations longues durées.

5. Mesures à destinations des ménages et des entreprises

5.1. Les mesures à destination des ménages :

➤ Recettes :

- Un gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG : les tranches du barème de l'impôt sur le revenu ne seront pas revalorisées en fonction de l'inflation, ce qui conduit des ménages à devenir imposables et d'autres à payer davantage d'impôts sur le revenu. Avec la contribution sociale généralisée (CSG), le gouvernement attend de ces deux mesures 2,2 milliards d'euros.
- Modification de l'abattement sur les revenus des retraités : l'abattement de 10% dont bénéficient les retraités sur leur pension est remplacé par un abattement forfaitaire de 2 000 euros. Cette mesure aura pour effet de légèrement réduire l'impôt sur le revenu de certains retraités, mais d'augmenter celui des retraités des plus aisés.
- Contribution différentielle des hauts revenus (CDHR) : cette contribution, créée en 2025, est prolongée d'un an. Appliquée aux ménages dont les revenus dépassent 250 000 euros pour un célibataire et 500 000 euros pour un couple, elle fixe un taux minimal d'imposition de 20%.
- Suppression de 23 niches fiscales : le projet de budget 2026 prévoit de supprimer 23 niches fiscales jugées « obsolètes ou inefficaces » parmi les 474 existantes, pour un gain d'environ 5 milliards d'euros. Il s'agit notamment de l'exemption d'impôt sur les indemnités journalières pour affection de longue durée ou de la réduction d'impôt pour frais de scolarité dans le secondaire et le supérieur.
- Taxe sur les petits colis et produits à fumer : cette taxe ciblerait les petits colis livrés par des entreprises établies hors de l'UE, notamment de Chine, accusés d'une concurrence agressive. Le gouvernement en attend 500 millions d'euros. Face au « développement du vapotage », l'ensemble des produits à fumer seront fiscalisés, avec ou sans tabac de nicotine.

➤ Dépenses :

- « Année blanche » sur les prestations sociales et les retraites : cette mesure prévoit de geler des pensions de retraite et des prestations sociales, notamment les allocations familiales, en ne les indexant pas sur l'inflation.

A partir de 2027 et les années suivantes, le texte présenté par Sébastien LECORNU prévoit également de sous-indexer les pensions (par rapport à l'inflation) de 0,4 point.

5.2. Les mesures à destination des entreprises :

➤ Recettes :

- Prolongation de la surtaxe pour les grandes entreprises : la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises est reconduite pour un an, mais avec un rendement réduit de moitié à 4 milliards d'euros. Elle concerne les 400 plus grandes entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 1 milliard d'euros en France.
- Taxation sur les holdings : le budget entend instaurer une taxe qui vise le patrimoine financier des holdings familiales, parfois utilisées pour contourner l'impôt. Le gouvernement en espère 2,5 milliards d'euros avec la CDHR.

➤ Dépenses :

- Accélération de la suppression de la CVAE : le projet de budget prévoit de baisser la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), un impôt de production, et de la

- supprimer définitivement en 2028, deux ans avant l'échéance précédemment prévue. Le coût est de 1,3 milliard.
- Aides de l'Etat aux entreprises : le projet de budget propose « un recentrage des aides de l'Etat aux entreprises », pour une économie totale de plus d'1,5 milliard d'euros en 2026. Cette reconduction passera par une moindre « exonération de cotisations sociales » ainsi qu'un « effort demandé aux sociétés de l'audiovisuel public ».

2. le contexte socio-économique

2.1. Finances publiques

[L'activité française croîtrait de +0,7% en 2025 après +1,1% en 2024, puis de +1,0% en 2026.](#)

L'année 2024 a été marquée par un environnement international peu porteur et une montée des incertitudes qui a pesé sur l'investissement. La croissance de l'économie française (+1,1%) a néanmoins résisté, et a été supérieure à la moyenne de l'Union européenne. L'activité a été essentiellement soutenue par le commerce extérieur et la demande publique, tandis que la consommation est restée modérée. Dans un contexte d'amélioration du pouvoir d'achat sous l'effet, notamment, de la revalorisation des prestations sociales, le taux d'épargne des ménages a fortement augmenté.

La croissance atteindrait +0,7% en 2025, freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongée. La menace puis la mise en œuvre de hausses de droits de douane à des niveaux inédits depuis la Seconde Guerre mondiale ont plongé l'économie mondiale dans un climat d'incertitude économique élevée, tandis que l'incertitude politique ne s'est que partiellement levée au plan domestique. Malgré ce contexte peu porteur, l'activité a légèrement augmenté au 1^{er} trimestre 2025 (+0,1%) puis accéléré au 2^{ème} trimestre (+0,3%). Le marché du travail a résisté au 1^{er} semestre 2025 tandis que le taux de chômage a été stable par rapport au trimestre précédent à 7,5%, soit 0,7 point sous son niveau de fin 2019. Pris globalement, les derniers indicateurs conjoncturels indiquent une poursuite modérée de la croissance à court terme. Le climat des affaires de l'Insee est stable depuis plusieurs mois (à 96 depuis mai). Sur la base de ses enquêtes de début septembre, la Banque de France prévoit une croissance de 0,3% au 3^{ème} trimestre, tout comme l'Insee dans sa note de conjoncture de septembre.

L'inflation au sens de l'IPC, s'établirait en 2025 à +1,1% en moyenne annuelle (après +2,0% en 2024). Ce net ralentissement s'explique essentiellement par le repli des prix de l'énergie. Les prix de l'électricité ont fortement reculé en février, tandis que le cours du pétrole a chuté en avril. Les prix des services poursuivent leur ralentissement dans le sillage de celui des salaires. Les prix des produits manufacturés se replient dans un contexte d'appréciation de l'euro par rapport au dollar.

La croissance s'établirait à +1,0% en 2026. L'activité serait majoritairement portée par la demande interne, dans un scénario de dissipation progressive des incertitudes domestiques. La consommation des ménages accélérerait, grâce aux gains de pouvoir d'achat enregistrés depuis 2023 et qui n'ont été que partiellement consommés jusqu'alors, et à une composition du revenu disponible brut plus favorable. La consommation progresserait (+0,9%) en miroir d'une baisse modérée du taux d'épargne. Celui-ci, à 17,8% en 2026 après 18,4% en 2025, resterait toutefois nettement supérieur à sa moyenne historique (14,6% en moyenne sur 2010-2019). Après une baisse en 2024 et en 2025, l'investissement privé augmenterait tant pour les ménages (+3,3%) que pour les entreprises (+2,6%), profitant notamment de la détente des conditions de financement.

En particulier, l'investissement en construction poursuivrait sa reprise, après deux années de repli, comme l'indiquent la reprise des mises en chantier et l'amélioration du climat des affaires dans le bâtiment. L'investissement des entreprises bénéficierait également de la bonne dynamique de la valeur ajoutée et des besoins liés à la transition numérique et écologique. Compte tenu de l'effort de réduction du déficit public, la contribution de la demande publique à la croissance serait nulle.

L'inflation augmenterait légèrement à +1,3% en moyenne annuelle 2026. Cette hausse s'expliquerait essentiellement par une moindre baisse des prix de l'énergie, après les fortes baisses des prix de l'électricité et du pétrole intervenues en 2025. Les prix de l'alimentation accéléreraient légèrement, répercutant avec retard la hausse des prix de production alimentaires et industriels. Inversement, les prix des services poursuivraient leur ralentissement. Les prix des produits manufacturés évolueraient au même rythme que l'année précédente.

[Ces prévisions de croissance sont proches de celles des principales organisations internationales et des économistes de marché](#)

Pour 2025, la prévision de croissance est identique à celle de la Banque de France (+0,7%), légèrement supérieure à celle de l'OCDE (+0,6%) et légèrement inférieure à celle de l'Insee (+0,8%). La prévision d'inflation est consensuelle parmi les prévisions les plus récentes : au sens de l'IPC, elle est identique à celle du Consensus Forecast de septembre et légèrement supérieure à celle de l'Insee de septembre (+1,0%).

Pour 2026, la prévision de croissance est légèrement supérieure à celles du Consensus Forecast, de l'OCDE et de la Banque de France (+0,9%), mais identique à celle du FMI et inférieure à celle de la Commission européenne (+1,3%). La prévision d'inflation pour 2026 est dans le bas de la fourchette des autres prévisionnistes : au sens de l'IPC, le Consensus Forecast prévoit une inflation en moyenne annuelle de 1,5%. Au sens de l'IPCH, la Banque de France prévoit une inflation à 1,3%, comme le Gouvernement, le FMI à 1,5% et l'OCDE à 1,6%. En mai, la Commission européenne prévoyait une inflation à 1,2% en 2026.

[Cette prévision est entourée d'aléas](#)

Les accords relatifs aux droits de douane américains sont susceptibles de donner de la visibilité aux acteurs du commerce mondial, mais l'administration Trump entretient la menace d'une guerre commerciale. Les tensions géopolitiques restent vives, y compris en Europe, et pourraient générer des hausses de prix de pétrole, bien que cet aléa soit atténué par l'ampleur de l'offre disponible. A l'inverse, les effets de la politique de relance par les dépenses militaires européennes et le plan d'investissement allemand en infrastructures pourraient soutenir davantage la croissance que prévu. Les principaux aléas domestiques concernent la levée de l'incertitude politique et le comportement d'épargne des ménages.

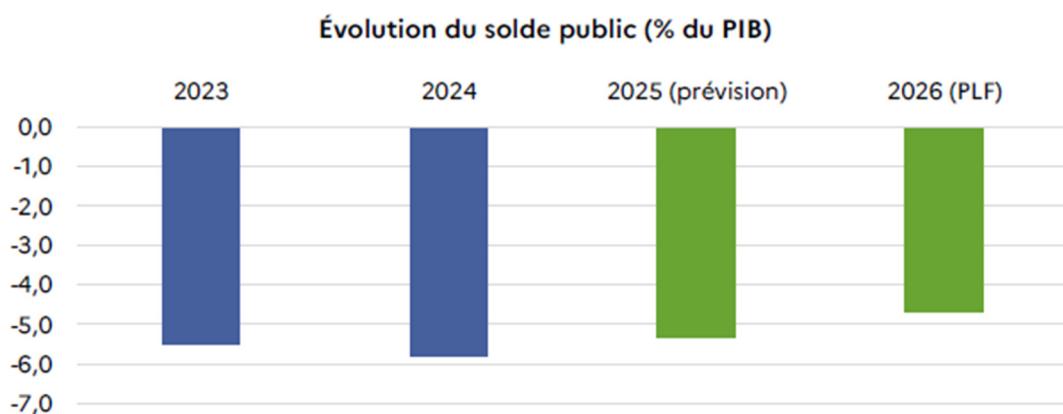
[2.2. La trajectoire des finances publiques](#)

[La poursuite d'un effort de consolidation de nos comptes publics en 2026](#)

1^{ère} étape du redressement des comptes publics engagé conformément à la trajectoire du plan structurel de moyen terme (PSMT), l'année 2025 a été marquée par l'engagement d'un effort budgétaire important. Comme le Parlement l'a voté dans la loi de finances (LFI) pour 2025 et la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) 2025, le déficit public devra être ramené à 5,4% du PIB cette année, après un déficit de 5,8% du PIB en 2024.

Encore soumise à de nombreux aléas à la hausse comme à la baisse, la prévision d'exécution du solde public pour l'année 2025 demeure, à ce stade de l'année, en ligne avec la prévision sous-jacente à la LFI 2025. Cette exécution résulte, en particulier, des mesures mises en œuvre depuis mars, à travers un plan d'action, qui vise à améliorer le pilotage des finances publiques comme les modalités de communication autour des prévisions de finances publiques. Ce plan s'est traduit par des évolutions significatives dans la communication autour de l'incertitude et sur la gestion du risque, en lien avec le Parlement. Un premier comité d'alerte a par exemple été réuni en avril, puis un second le 26 juin 2025, conduisant à l'annonce d'un effort supplémentaire d'environ 5 milliards d'euros sur la dépense publique, à hauteur de 3 milliards d'euros sur les crédits de l'Etat et de 1,7 milliards d'euros sur les dépenses d'assurance maladie.

Le PLF pour 2026 a pour ambition de poursuivre ce nécessaire effort de consolidation des comptes publics, conformément aux engagements européens de la France. **En 2026, le solde public s'établirait ainsi à -4,7% du PIB**, après un déficit de -5,4% du PIB en 2025.



3. Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : « le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ».

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est-à-dire avec un solde positif ou nul.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est-à-dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

L'équilibre comptable entre les deux sections ;

Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

PARTIE 2 : LA PRÉSENTATION DU CCAS

Le CCAS est un établissement public administratif communal qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune (Art. L123-5 et L.123-6 du code de l'action social et des familles CASF) en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il possède à ses fins des attributions obligatoires et facultatives.

Même si les liens avec la commune sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un budget, des biens et un personnel propre. Son régime juridique relève du droit public. Il peut également agir en justice en son nom propre.

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres : le président (maire de la commune), 5 membres élus par le Conseil Municipal et 5 membres nommés par le maire.

Cette parité apporte une cohérence d'intervention qui s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune mais aussi parce qu'elle impulse des coopérations entre les élus, les professionnels et le monde associatif.

1. Les compétences du CCAS

Elles sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles : les missions obligatoires confiées par la loi et les missions facultatives décidées par le Conseil d'Administration et la municipalité dans le cadre des compétences prévues par la réglementation.

1.1. Les missions obligatoires du CCAS

- Il doit constituer et tenir à jour un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale qui résident dans la commune ;
- Il doit analyser annuellement les besoins sociaux de l'ensemble de la population ;
- Il doit animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

1.2. Les missions facultatives du CCAS

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Ces actions correspondent à des besoins identifiés sur le territoire communal et illustrent l'engagement de la politique sociale de la municipalité. Il s'agit de prestations adaptées à des publics spécifiques : personnes âgées, personnes handicapées ...

Le CCAS de Vendôme gère également :

- Résidence autonomie ;
- EHPAD ;
- EAM ;
- EANM ;
- Habitat inclusif ;

Nos établissements disposent de leur propre budget avec leurs propres réglementations comptables (M22) et financeurs (ARS et/ou Conseil départemental), il n'en demeure pas moins qu'ils relèvent du budget principal du CCAS. Ainsi, des relations financières existent entre ces différents budgets.

Le budget du CCAS supporte les dépenses communes, mais qui sont compensées par les recettes provenant à même hauteur des différents budgets.

La ville de Vendôme a acquis l'ensemble du bâtiment à Terres de Loire Habitat (excepté l'extension réalisée en 2019) le 06 octobre 2023. Un loyer annuel de 350 000€ doit être reversé à la ville en sus des charges qui nous seront refacturées (taxe foncière environ 80 000€)

- **Faits marquants 2025 :**

- Augmentation des cotisations patronales (notamment de la CNRACL)

PARTIE 3 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES AUTORITES DE TARIFICATIONS

- Les dépenses hébergement évoluent de 0 %
- Le point GIR est maintenu à 7,57€
- GMP moyen 2025 CNSA (Loir et Cher) : 755
- GMP Etablissement en 2025 : 708,49

PARTIE 4 : SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

Cette synthèse du rapport sur l'état de la collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport social Unique au 31 décembre 2024.

Effectifs

- ⇒ 61 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 30 fonctionnaires
- > 18 contractuels permanents
- > 13 contractuels non permanents

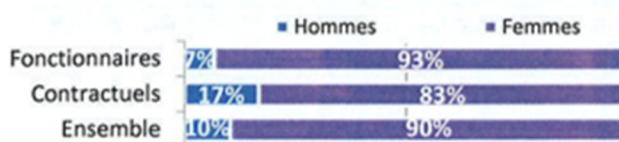


- ⇒ 2 contractuels permanents en CDI

Précisions emplois non permanents

- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Repartition par genre et par statut



Les principaux cadres d'emplois

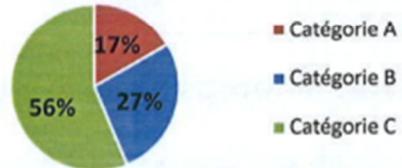
Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	46%
Aides-soignants	23%
Infirmiers en soins généraux	6%
Auxiliaires de soins	6%
Attachés	4%

Caractéristiques des agents permanents

Repartition par filière et par statut

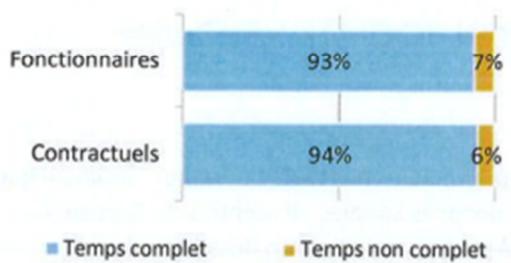
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	7%	11%	8%
Technique	3%		2%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	87%	89%	88%
Police			
Incendie			
Animation	3%		2%
Total	100%	100%	100%

Repartition des agents par catégorie

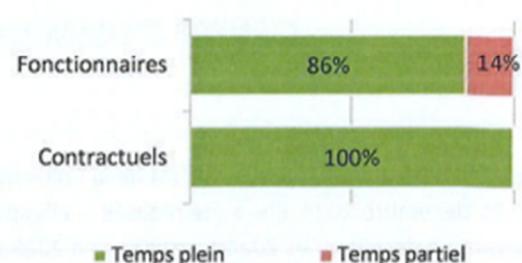


— Temps de travail des agents permanents —

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	8%	6%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
10% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges —

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

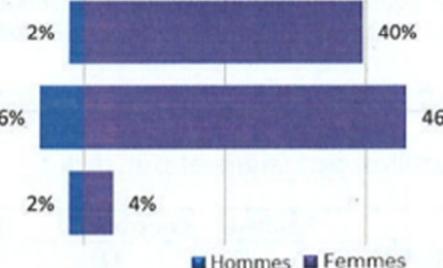
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,50
Contractuels permanents	44,17
Ensemble des permanents	46,25
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	42,50

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➡ 58,10 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 28,33 fonctionnaires
- > 20,29 contractuels permanents
- > 9,48 contractuels non permanents

105 742 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

> 2 agents en disponibilité

> Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

— Mouvements

➡ En 2024, 12 arrivées d'agents permanents et 27 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
63 agents	48 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↘	-14,3%
Contractuels	↘	-35,7%
Ensemble	↘	-23,8%

➡ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	48%
Démission	22%
Licenciement	11%
Autres cas	7%
Congé parental	4%

➡ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	50%
Arrivées de contractuels	33%
Réintroduction et retour	17%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

— Évolution professionnelle

➡ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

➡ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➡ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➡ 21 avancements d'échelon et un avancement de grade

Absences

- En moyenne, 64,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- En moyenne, 12,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,30%	3,30%	4,55%	1,31%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	17,63%	3,30%	12,26%	1,31%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	18,80%	3,30%	12,99%	1,31%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 29,4 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

- 9 accidents du travail déclarés au total en 2024

- 9 accidents du travail pour 61 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
- En moyenne, 12 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

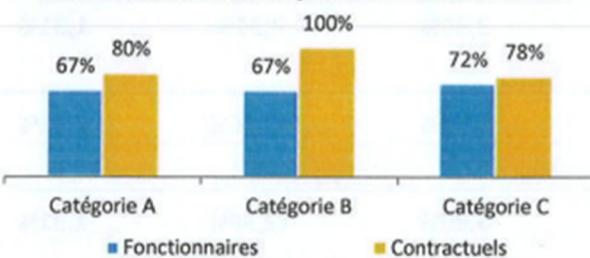
5 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 5 travailleurs handicapés fonctionnaires
- 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 4 en catégorie C

— Formation

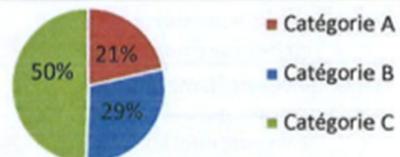
- En 2024, 75,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



- 107 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

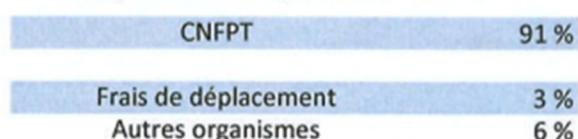


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

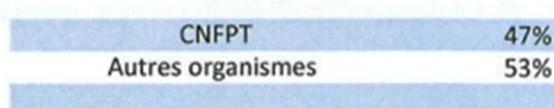
> 2,2 jours par agent

- 17 390 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



— Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

- Aucune prestation en faveur de l'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	2 460 €	6 923 €
Montant moyen par bénéficiaire	189 €	204 €

— Relations sociales

- Jours de grève

8 jours de grève recensés en 2024

PARTIE 5 : LES ORIENTATIONS RESSOURCES HUMAINES

La retraite progressive

La retraite progressive permet aux agents, en fin de carrière, de percevoir une partie de leur pension de retraite tout en continuant à exercer leur activité professionnelle à temps partiel.

Le décret n°2025-680 du 15 juillet 2025 fixe désormais l'âge d'ouverture du droit à la retraite progressive à 60 ans pour les assurés du régime de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Les fonctionnaires titulaires affiliés à la CNRL pourront demander leur retraite progressive à compter de leurs 60 ans révolus. Cette évolution s'applique aux pensions prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le décret n°2025-681 du même jour, prévoit ces mêmes dispositions pour les agents du régime général (fonctionnaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC ainsi que pour les agents contractuels de droit public et de droit privé).

A partir du 1^{er} septembre 2025, pour solliciter une retraite progressive, vous devez réunir les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir atteint vos 60 ans révolus ;
- Justifier de 150 trimestres de durée d'assurance, tous régimes confondus ;
- Exercer à titre exclusif, une activité à temps partiel entre 50% et 90% ou à temps non-complet ne dépassant pas 31h30/semaine ;
- Avoir l'accord de la collectivité de pouvoir exercer vos activités à temps partiel.

Le temps partiel thérapeutique n'ouvre pas droit à une retraite progressive.

Régime indemnitaire

Une augmentation de l'IFSE à hauteur de 70 euros brut a été attribuée à tous les agents de catégorie B sur un poste permanent à compter du 1^{er} juillet 2025.

La dématérialisation des arrêts de travail

Afin de lutter contre la fraude et conformément aux dispositions du décret n°2025-587 du 28 juin 2025, les professionnels de santé doivent utiliser le nouveau formulaire d'avis d'arrêt de travail sécurisé pour tout arrêt de travail prescrit ou renouvelé depuis le 1^{er} juillet 2025. Si l'avis n'est pas établi par voie dématérialisée, l'assuré doit faire parvenir à la CPAM l'original du formulaire sécurisé remis par le professionnel de santé. Par tolérance, les prescriptions d'arrêt de travail sur des formulaires non sécurisés ont toutefois été admises jusqu'au 31 août 2025. Depuis le 1^{er} septembre, tout formulaire d'arrêt de travail non sécurisé est rejeté par l'assurance maladie et retourné au prescripteur.

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES POUR 2026

- Poursuite de l'augmentation des cotisations CNRACL :
- L'augmentation des cotisations sera de 3 points en 2026 (identiques à l'augmentation de 2025) soit 34,65% à 37,65% (représentant 1,3 milliard d'euros) Protection sociale complémentaire : à partir du 1^{er} janvier 2026, la participation pour la complémentaire santé devient obligatoire. La collectivité maintient sa participation à hauteur de 20 euros par mois pour tous les contrats labellisés.

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE 2026

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2026 (PLFSS) a été adopté par le parlement le 16 décembre 2025. Il prévoit les dépenses et les recettes sociales et de santé de l'année 2026 afin d'assurer la pérennité du modèle de protection sociale tout en répondant aux enjeux quotidiens des citoyens :

- Accéder aux soins,
- Bénéficier d'un mode d'accueil pour son jeune enfant,
- Etre soutenu pendant une période de maladie,
- Trouver les aides nécessaires pour se loger,
- Trouver une aide à domicile pour son parent âgé, ...

Le virage démographique met à l'épreuve le système de sécurité sociale des français depuis plusieurs années en compromettant son équilibre. La baisse du nombre de personnes actives et le vieillissement de la population accroissent les dépenses sans produire suffisamment de recettes liées aux cotisations sur le travail. Alors que le déficit s'élève à 23 milliards d'euros en 2025, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) vise à le ramener à 17,4 milliards d'euros pour un retour à l'équilibre en 2029. Retour sur les mesures phares de la LFSS concernant les familles, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

- **Déploiement d'un congé de naissance mieux rémunéré** : pour répondre à un souci d'égalité entre hommes et femmes mais aussi pour une meilleure conciliation de vie familiale et professionnelle, un congé supplémentaire de naissance indemnisé sera déployé.
- **Financement du remboursement intégral de l'achat de fauteuils roulants** : la prise en charge intégrale des fauteuils roulants est entrée en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2025. Cette réforme PLFSS organise la prise en charge autour des besoins réels de l'usager. Elle participe à l'amélioration de la qualité des fauteuils roulants pris en charge et réduit le délai d'acquisition en instaurant un guichet unique : l'assurance maladie ou la MSA. La réforme encourage le réemploi des fauteuils roulants en mettant en place un système de remise en bon état d'usage. L'usager bénéficie de choix supplémentaire et pourra opter pour des solutions plus écologiques s'il le souhaite.
- **Investissement dans les habitats intermédiaires** : les habitants intermédiaires, à mi-chemin entre le domicile et l'institution, correspondent aux résidences autonomie, résidences services, à l'habitat inclusif ou encore à l'habitat groupé. Ce type de logement joue un rôle majeur dans la prévention de la perte d'autonomie et dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Conscient de cet enjeu, un effort significatif de 100 millions d'euros à destination de l'habitat intermédiaire est engagé pour 2026. Cet investissement vise à offrir aux personnes âgées un environnement adapté et sécurisé tout en restant à domicile et en garantissant l'inclusion sociale.
- **Intensification des capacités d'accompagnement des maisons de retraite** :
Dans un objectif d'adaptation de la hausse des personnes en perte d'autonomie, l'Etat renforce l'offre d'accompagnement à domicile et la capacité des EHPAD à accueillir de nouveaux pensionnaires avec :
 - La création de places supplémentaires de services de soins infirmiers à domicile,

- Le doublement du nombre d'équipes à domicile spécialisées Alzheimer et leur élargissement en équipes spécialisées pour les maladies neurodégénératives,
- Le recrutement de professionnels supplémentaires en EHPAD.

➤ **Amélioration du système de retraites en réduisant les inégalités de pensions entre les femmes et les hommes :**

La pension moyenne des femmes ne représente aujourd'hui que 62% de celle des hommes (74% en tenant compte des pensions de réversion). Le premier facteur d'écart entre les niveaux de pensions des femmes et des hommes n'est plus la durée de carrière mais les inégalités de saisie au cours de la carrière. Pour réduire cet écart, deux mesures sont adoptées :

- Le renforcement de la prise en compte du nombre d'enfants des assurées pour le calcul de leur salaire annuel moyen, ce qui devrait générer une hausse de pension pour 50% des femmes liquidant à compter de 2026,
- La prise en compte des majorations de durée d'assurance (attribuées pour la naissance d'un enfant) pour permettre l'ouverture des droits à une retraite anticipée pour carrière longue, dans la limite de deux trimestres, ce qui devrait permettre à plus de 13 000 femmes nées à partir de 1970 de bénéficier d'une retraite anticipée.

➤ **Suspension du calendrier d'augmentation de l'âge légal du départ en retraite :**

Le PLFSS 2026 prévoit de suspendre jusqu'à janvier 2028 le calendrier d'augmentation de l'âge légal de départ en retraite et de la durée d'assurance inscrit dans la loi du 14 avril 2023 portant réforme des retraites. La suspension concerne les générations 1964 à 1968 qui pourront partir un trimestre plus tôt. Pour financer le coût de cette suspension, deux nouvelles mesures sont proposées :

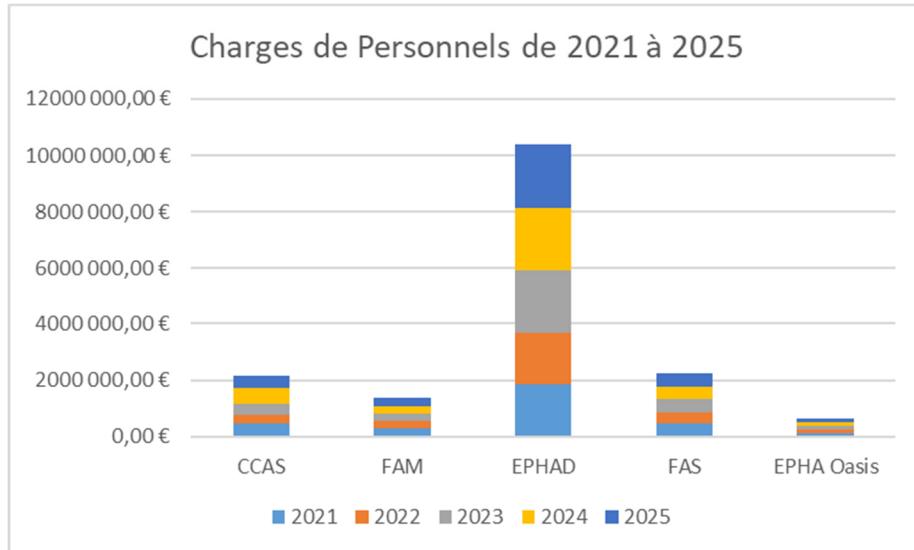
- Une moindre revalorisation des pensions de retraite en 2027 ;
- Une contribution plus élevée des complémentaire santé.

En complément, le cumul emploi-retraite (CER) dispositif de transition entre l'emploi et la retraite, est simplifié. En permettant à ceux qui le souhaitent de travailler après la liquidation de leur pension de retraite, il retrouve son objectif initial : compléter le revenu des retraités les plus modestes.

Du PLFSS à la LFSS

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale est devenu la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle vise à répondre aux défis sociétaux du vieillissement démographique et de la baisse de la population active avec un impératif de redressement des comptes sociaux pour préserver le haut niveau de protection de notre modèle social tout en accompagnant les familles, personnes en situation de handicap.

Budgets	2021	2022	2023	2024	2025
CCAS	457 796,82 €	322 233,48 €	388 561,30 €	536 047,31 €	442 148,19 €
<i>Evolution</i>		-30 %	21 %	38 %	-21 %
<i>Budgets annexes</i>					
FAM	277 696,11 €	256 159,12 €	280 986,55 €	237 543,07 €	307 184,51 €
EPHAD	1 832 864,97 €	1 843 551,80 €	2 234 903,51 €	2 236 900,01 €	2 241 474,35 €
FAS	457 749,01 €	411 795,68 €	462 516,11 €	440 666,95 €	450 557,82 €
EPHA Oasis	99 631,98 €	125 821,09 €	156 126,75 €	143 963,52 €	106 336,18 €



○ Orientations budgétaires 2026

Sur le budget EAM : travailler sur la professionnalisation d'agents non diplômés ;
 Pour favoriser la QVT, mettre en place des ateliers physiques et de mobilité pour les professionnels ;
 Systématiser notre présence à ces temps de réflexion éthique et de participation à ces réunions ouvertes ;
 Réévaluer l'organisation du travail des services ;
 Accompagnement d'une équipe mobile d'appui aux situations complexes de handicap ;
 Systématiser les sensibilisations des agents sur des thématiques définies par le biais d'une démarche interne et externe ;
 Etudier une idée novatrice autour des échanges au sein des équipes (ex : co-développement ou analyse des pratiques)

Equipement des chambres en rails plafonds pour les transferts dans le but de réduire les TMS mais aussi d'améliorer la qualité de vie des personnes

Formation AFGSU 1 et 2 ;

Former une IDE en qualité de cadre de soins ;

Former 2 agents diplômés sur assistante de gérontologie ;

Mise à niveau du diplôme d'aide-soignante (réglementaire) pour 8 agents (*arrêté du 26 février 2025 relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'Etat de 2021*) ;

Faire monter en compétence 1 agent non diplômé sur une formation diplômante ;

Plan pluriannuel de formations sur les gestes et postures (PRAP) ;

Mettre en place des formations autour de la communication ;

Etablir un plan pluriannuel de formations venant promouvoir l'évolution professionnelle ainsi que la montée en compétence

PARTIE 6 : ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

1. Analyse rétrospective

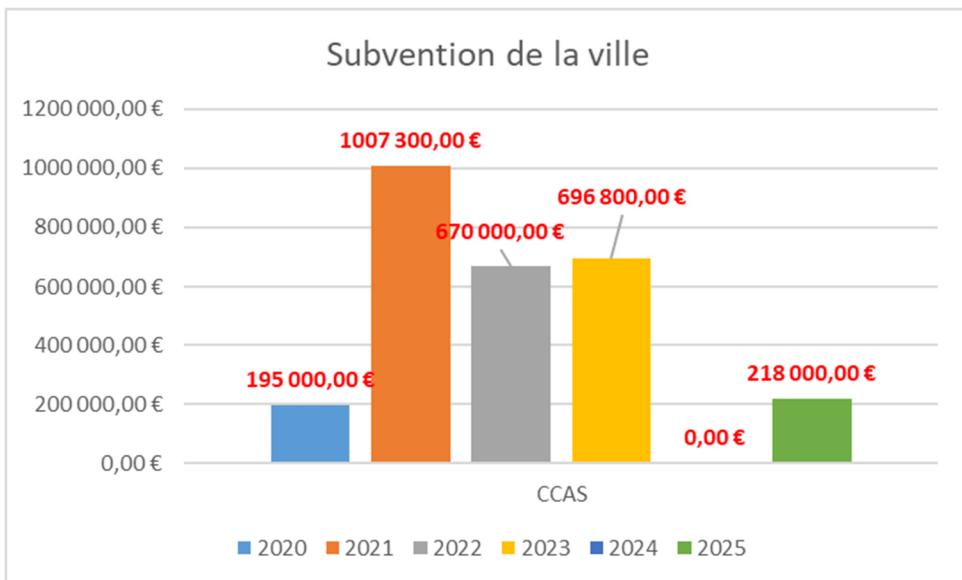
1.1. Synthèse des dépenses et des recettes de fonctionnement

1.1.1. Budget principal CCAS

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BT 2025	CA Prév. 2025	BP 2026
013 - atténuation de charges	1 684,53 €	8 321,95 €					
70 - Produits de services	916 077,46 €	990 116,39 €	871 982,53 €	1 137 455,90 €	1 268 070,00 €	1 018 419,09 €	1 152 998,00 €
74 - Dotations subventions et participations	1 038 150,00 €	697 018,00 €	703 848,83 €	34 262,00 €	278 000,00 €	18 678,00 €	706 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante				2 100,52 €	61 920,00 €	25 584,46 €	51 600,00 €
Total des recettes de gestion courante	1 955 911,99 €	1 695 456,34 €	1 575 831,36 €	1 173 818,42 €	1 607 990,00 €	1 062 681,55 €	1 910 598,00 €
76 - Produits financiers						0,00 €	
77 - Produits exceptionnels	508,07 €		1 461 314,14 €	3 076,00 €	3 340,00 €	305,98 €	3 340,00 €
78 - Reprise de provision	2 340,00 €	2 340,00 €	2 340,00 €	598 540,00 €	451 140,00 €	451 140,00 €	2 350,00 €
(A) Total des recettes réelles de fonctionnement	1 958 760,06 €	1 697 796,34 €	3 039 485,50 €	1 775 434,42 €	2 062 470,00 €	1 514 127,53 €	1 916 288,00 €
042 - Amortissements						0,00 €	
Sous total recettes d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	
002 - Reports antérieurs N-1	67 491,28 €	11 102,69 €	182 100,63 €	517 749,02 €	60 598,25 €	60 598,25 €	0,00 €
(B) TOTAL des Recettes de fonctionnement	2 026 251,34 €	1 708 899,03 €	3 221 586,13 €	2 293 183,44 €	2 123 068,25 €	1 574 725,78 €	1 916 288,00 €
Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BT 2025	CA Prév. 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 145 833,93 €	1 047 745,36 €	737 049,02 €	1 038 189,44 €	1 562 942,25 €	1 134 823,60 €	1 309 736,00 €
012 - Charges de personnel	464 253,85 €	322 233,48 €	388 561,30 €	536 047,31 €	483 876,00 €	442 148,19 €	473 156,39 €
65 - Autres charges de gestion courante	384 033,93 €	135 278,67 €	516 482,75 €	620 150,67 €	10 743,45 €	7 409,98 €	108 794,61 €
Total dépenses de gestion courante	1 994 121,71 €	1 505 257,51 €	1 642 093,07 €	2 194 387,42 €	2 057 561,70 €	1 584 381,77 €	1 891 687,00 €
66 - Charges financières						0,00 €	
67 - charges spécifiques			73,00 €		1 000,00 €		1 000,00 €
68 - Charges exceptionnelles			1 045 000,00 €		9 506,55 €		0,00 €
(C) Total dépenses réelles de fonctionnement	1 994 121,71 €	1 505 257,51 €	2 687 166,07 €	2 194 387,42 €	2 068 068,25 €	1 584 381,77 €	1 892 687,00 €
042 - Amortissements	21 026,94 €	21 540,89 €	16 671,04 €	15 461,59 €	25 000,00 €		23 601,00 €
023 - Virement à la section d'investissement					30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses ordre de fonctionnement	21 026,94 €	21 540,89 €	16 671,04 €	15 461,59 €	55 000,00 €	0,00 €	23 601,00 €
002 - Reports antérieurs N-1						0,00 €	
(D) TOTAL	2 015 148,65 €	1 526 798,40 €	2 703 837,11 €	2 209 849,01 €	2 123 068,25 €	1 584 381,77 €	1 916 288,00 €
(A-C) Epargne brute (CAF)	-35 361,65 €	192 538,83 €	352 319,43 €	-418 953,00 €	55 000,00 €	-70 254,24 €	23 601,00 €
(A-C)/A Taux d'épargne brute	-1,81 %	11,34 %	11,59 %	-23,60 %	2,67 %	-4,64 %	1,23 %
(B-D) Résultat de fonctionnement	11 102,69 €	182 100,63 €	517 749,02 €	83 334,43 €	0,00 €	-9 655,99 €	0,00 €

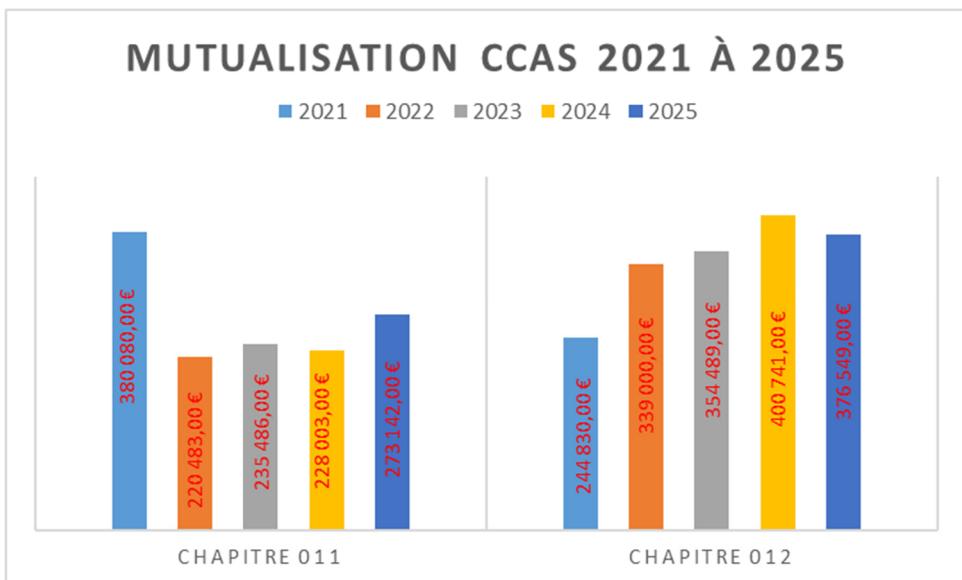
1.1.2. Subvention de la ville

Budget	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CCAS	195 000,00 €	1 007 300,00 €	670 000,00 €	696 800,00 €	0,00 €	218 000,00 €



1.1.3. La mutualisation

Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 011	380 080,00 €	220 483,00 €	235 486,00 €	228 003,00 €	273 142,00 €
Ville	307 651,00 €	167 340,00 €	179 508,00 €	186 098,00 €	226 725,00 €
CATV	72 429,00 €	53 143,00 €	55 978,00 €	41 905,00 €	46 417,00 €
Chapitre 012	244 830,00 €	339 000,00 €	354 489,00 €	400 741,00 €	376 549,00 €
Ville	43 425,00 €	96 877,00 €	127 041,00 €	127 294,00 €	132 200,00 €
CATV	201 405,00 €	242 123,00 €	227 448,00 €	273 447,00 €	244 349,00 €
TOTAL	624 910,00 €	559 483,00 €	589 975,00 €	628 744,00 €	649 691,00 €



1.1.4. Budget annexe Résidence de l'autonomie

Dépenses	Compte administratif						BP	CA Prév.	Ecart
	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Groupe I	106 593,79 €	121 460,66 €	135 433,14 €	152 519,99 €	163 790,10 €	211 546,68 €	220 659,00 €	142 972,79 €	-77 686,21 €
Groupe II	103 876,50 €	87 276,43 €	99 631,98 €	125 821,09 €	156 126,75 €	143 963,52 €	132 861,90 €	106 336,18 €	-26 525,72 €
Groupe III	10 131,12 €	12 327,30 €	11 365,66 €	12 877,82 €	13 919,26 €	16 480,77 €	38 666,00 €	10 356,60 €	-28 309,40 €
TOTAL	220 601,41 €	221 064,39 €	246 430,78 €	291 218,90 €	333 836,11 €	371 990,97 €	392 186,90 €	259 665,57 €	-132 521,33 €

Recettes	Compte administratif						BP	CA Prév.	Ecart
	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Groupe I	150 901,00 €	160 025,55 €	155 476,36 €	132 534,78 €	134 851,35 €	128 102,11 €	150 000,00 €	106 393,42 €	-43 606,58 €
Groupe II	132 109,29 €	127 842,32 €	88 372,22 €	114 800,66 €	104 808,44 €	242 380,58 €	174 561,00 €	94 431,67 €	-80 129,33 €
Groupe III	13 720,48 €	0,00 €	889,26 €	0,00 €	110,12 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	-500,00 €
Report N-1							67 125,90 €	67 125,90 €	0,00 €
TOTAL	296 730,77 €	287 867,87 €	244 737,84 €	247 335,44 €	239 769,91 €	370 482,69 €	392 186,90 €	267 950,99 €	-124 235,91 €

Résultat	76 129,36 €	66 803,48 €	-1 692,94 €	-43 883,46 €	-94 066,20 €	-1 508,28 €	0,00	8 285,42 €
-----------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------	---------------------	--------------------	-------------	-------------------

Le budget de la résidence autonomie Oasis est un budget annexe au CCAS. Il est autonome financièrement. Pour ne pas alourdir les charges des résidents, nous devons appliquer une rigueur budgétaire et financière.

La résidence autonomie Oasis est un établissement médico-social, lieu de vie à vocation sociale. L'autorisation d'occupation est passée de 34 logements à 22 logements car les 12 logements prévus pour l'habitat inclusif font partie du budget principal CCAS qui a porté le projet. Notre autorisation a été revu par les autorités de tarification.

La répartition de nos logements se détaille comme suite :

- 18 réservés à la résidence autonomie ;
- 1 logement est occupé par l'Ordre de Malte ;
- 3 logements sont occupés par le CIAS pour les hébergements d'urgence dans le cadre des missions qui leur incombent.

Pour assurer le bien-être des résidents, des professionnels les accompagnent dans leur parcours de vie. L'intervention des professionnels est portée sur la qualité du service proposée et des actions de préservation de l'autonomie et de maintien dans les relations sociales.

1.1.5. Budget annexe EANM (Etablissement d'accueil non médicalisé)

Pour les établissements EAM/EANM et EHPAD, nous étions dans une démarche de CPOM, les premiers éléments ont été adressés à l'agence régionale de la santé (ARS) en novembre 2024. Etant donné que les CPOM ont été suspendus, notre dossier est en attente.

L'EAM (Etablissement d'accueil médicalisé) cohabite avec l'EANM (établissement d'accueil non médicalisé) permet de partager des activités, des ateliers ensemble. Le fait que ces structures soient situées au même endroit permet de mutualiser les moyens de personnel.

	Compte administratif						BP	CA Prév.	Ecart
Recettes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Groupe I	491 530,56 €	500 386,20 €	528 634,80 €	537 274,30 €	589 417,90 €	583 615,14 €	603 637,92 €	494 622,80 €	-109 015,12 €
Groupe II	28 071,57 €	35 023,66 €	54 472,26 €	74 003,58 €	14 912,13 €	27 747,48 €	21 200,00 €	8 699,00 €	-12 501,00 €
Groupe III	8 697,74 €	9 201,51 €	9 401,51 €	9 401,58 €	9 162,18 €	8 575,48 €	44 220,00 €	43 186,98 €	-1 033,02 €
Report N-1							127 911,44 €	127 911,44 €	0,00 €
TOTAL	528 299,87 €	544 611,37 €	592 508,57 €	620 679,46 €	613 492,21 €	619 938,10 €	796 969,36 €	674 420,22 €	-122 549,14 €
	Compte administratif						BP	CA Prév.	Ecart
Dépenses	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Groupe I	92 337,87 €	99 444,30 €	105 521,06 €	107 783,44 €	84 348,56 €	94 589,33 €	208 576,53 €	83 934,72 €	-124 641,81 €
Groupe II	477 149,43 €	442 479,13 €	457 749,14 €	411 795,68 €	462 516,11 €	440 666,95 €	560 873,50 €	450 557,82 €	-110 315,68 €
Groupe III	46 409,82 €	70 006,94 €	28 417,14 €	21 278,67 €	17 385,93 €	19 336,39 €	27 519,33 €	15 257,20 €	-12 262,13 €
TOTAL	615 897,12 €	611 930,37 €	591 687,34 €	540 857,79 €	564 250,60 €	554 592,67 €	796 969,36 €	549 749,74 €	-247 219,62 €

Résultat **-87 597,25 €** **-67 319,00 €** **821,23 €** **79 821,67 €** **49 241,61 €** **65 345,43 €** **0,00** **124 670,48 €**

1.1.6. Budget annexe EAM (Etablissement d'accueil médicalisé)

➤ Section Hébergement :

	Compte administratif						BP	CA Prév.	Ecart
Recettes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Groupe I	215 289,25 €	217 247,55 €	217 554,50 €	220 727,25 €	230 232,75 €	240 911,15 €	240 856,95 €	240 856,95 €	0,00 €
Groupe II	359,72 €	3 312,26 €	4 288,90 €	3 439,71 €	73,87 €	222,36 €	1 400,00 €	17,07 €	-1 382,93 €
Groupe III	2 458,21 €	1 309,00 €	3 509,52 €	4 138,12 €	2 858,76 €	3 723,32 €	17 856,07 €	15 956,07 €	-1 900,00 €
Report N-1							100 185,26 €	100 185,26 €	0,00 €
TOTAL	218 107,18 €	221 868,81 €	225 352,92 €	228 305,08 €	233 165,38 €	244 856,83 €	360 298,28 €	357 015,35 €	-3 282,93 €
	Compte administratif						BP	CA Prév.	Ecart
Dépenses	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024		
Groupe I	66 704,09 €	60 704,64 €	65 660,39 €	69 426,01 €	56 841,18 €	64 354,71 €	115 323,00 €	49 389,97 €	-65 933,03 €
Groupe II	146 126,80 €	122 492,03 €	125 510,74 €	132 926,10 €	133 337,00 €	133 452,45 €	211 490,78 €	79 085,24 €	-132 405,54 €
Groupe III	38 572,59 €	6 715,32 €	10 681,55 €	49 710,26 €	12 979,79 €	9 783,22 €	33 484,50 €	6 885,60 €	-26 598,90 €
TOTAL	251 403,48 €	189 911,99 €	201 852,68 €	252 062,37 €	203 157,97 €	207 590,38 €	360 298,28 €	135 360,81 €	-224 937,47 €

Résultat **-33 296,30 €** **31 956,82 €** **23 500,24 €** **-23 757,29 €** **30 007,41 €** **37 266,45 €** **221 654,54 €**

➤ Section Soin :

	Compte administratif						BP	CA Prév.	Ecart
Recettes	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Groupe I	127 839,11 €	158 661,06 €	136 920,82 €	144 087,00 €	147 588,31 €	154 731,37 €	155 252,59 €	155 252,59 €	0,00 €
Groupe II	6 316,63 €	10 622,03 €	14 925,08 €	10 534,65 €	6 658,01 €	19 725,19 €	15 773,00 €	1 219,64 €	-14 553,36 €
Groupe III	1 243,41 €	1 026,00 €	1 028,11 €	2 347,39 €	421,16 €	1 794,05 €	1 799,00 €	199,00 €	-1 600,00 €
TOTAL	135 399,15 €	170 309,09 €	152 874,01 €	156 969,04 €	154 667,48 €	176 250,61 €	172 824,59 €	156 671,23 €	-16 153,36 €
	Compte administratif						BP	CA Prév.	Ecart
Dépenses	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024		
Groupe I	3 873,56 €	6 584,05 €	7 261,96 €	5 843,32 €	7 997,54 €	5 585,75 €	7 550,00 €	4 551,38 €	-2 998,62 €
Groupe II	103 477,14 €	149 488,29 €	152 185,37 €	123 233,02 €	147 649,55 €	104 090,62 €	156 660,59 €	228 099,27 €	71 438,68 €
Groupe III	8 222,63 €	6 081,09 €	11 697,91 €	7 426,83 €	7 096,41 €	6 636,89 €	8 614,00 €	17 033,77 €	8 419,77 €
TOTAL	115 573,33 €	162 153,43 €	171 145,24 €	136 503,17 €	162 743,50 €	116 313,26 €	172 824,59 €	249 684,42 €	76 859,83 €

Résultat **19 825,82 €** **8 155,66 €** **-18 271,23 €** **20 465,87 €** **-8 076,02 €** **59 937,35 €** **-93 013,19 €**

1.1.7. Budget annexe EPHAD

➤ Section Hébergement

	Compte administratif					2024	BP	CA Prév.	Ecart
	2019	2020	2021	2022	2023				
Recettes									
Groupe I	1 101 728,28 €	1 084 886,68 €	1 087 176,98 €	1 073 959,64 €	1 135 973,36 €	1 288 040,15 €	1 294 341,23 €	1 168 293,62 €	-126 047,61 €
Groupe II	98 948,91 €	31 703,56 €	438 232,59 €	158 285,97 €	689 830,70 €	523 210,77 €	313 790,00 €	31 964,80 €	-281 825,20 €
Groupe III	778,08 €	1 475,12 €	3 693,17 €	4 268,41 €	1 738,61 €	1 800,00 €	87 601,22 €	86 355,76 €	-1 245,46 €
Reprise sur résultats antérieurs									
							157 894,14 €	157 894,14 €	
TOTAL	1 201 455,27 €	1 118 065,36 €	1 529 102,74 €	1 236 514,02 €	1 827 542,67 €	1 813 050,92 €	1 853 626,59 €	1 444 508,32 €	-409 118,27 €
	Compte administratif						BP	CA Prév.	Ecart
Dépenses	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Groupe I	477 030,30 €	493 391,51 €	536 244,06 €	565 973,89 €	426 194,75 €	526 191,23 €	554 499,52 €	640 073,04 €	85 573,52 €
Groupe II	759 617,93 €	820 826,47 €	886 514,89 €	771 093,07 €	1 176 623,21 €	1 113 293,30 €	1 224 190,61 €	850 270,22 €	-373 920,39 €
Groupe III	84 105,57 €	79 322,78 €	75 384,05 €	66 015,87 €	71 054,38 €	75 853,98 €	74 936,46 €	58 038,25 €	-16 898,21 €
TOTAL	1 320 753,80 €	1 393 540,76 €	1 498 143,00 €	1 403 082,83 €	1 673 872,34 €	1 715 338,51 €	1 853 626,59 €	1 548 381,51 €	-305 245,08 €
Résultat	-119 298,53 €	-275 475,40 €	30 959,74 €	-166 568,81 €	153 670,33 €	97 712,41 €	0,00	-103 873,19 €	

➤ Section Soin

	Compte administratif					2024	BP	CA Prév.	Ecart
	2019	2020	2021	2022	2023				
Recettes									
Groupe I	592 508,18 €	902 650,37 €	932 549,61 €	750 943,63 €	969 346,37 €	1 015 542,22 €	1 089 845,88 €	1 089 845,88 €	0,00 €
Groupe II	9 903,61 €	10 135,04 €	21 238,97 €	34 100,94 €	26 737,14 €	27 325,53 €	41 751,40 €	48 956,61 €	7 205,21 €
Groupe III	7 094,07 €	5 978,68 €	5 464,48 €	1 207,84 €	6 214,76 €	1 259,78 €	1 208,00 €	2 419,05 €	1 211,05 €
TOTAL	609 505,86 €	918 764,09 €	959 253,06 €	786 252,41 €	1 002 298,27 €	1 044 127,53 €	1 132 805,28 €	1 141 221,54 €	8 416,26 €
	Compte administratif						BP	CA Prév.	Ecart
Dépenses	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Groupe I	30 942,84 €	39 347,79 €	38 211,30 €	18 930,14 €	23 087,67 €	18 058,96 €	17 136,00 €	16 435,96 €	-700,04 €
Groupe II	527 292,19 €	509 781,87 €	679 098,15 €	750 882,41 €	670 279,27 €	716 431,29 €	1 034 185,28 €	1 091 968,32 €	57 783,04 €
Groupe III	58 821,65 €	93 465,13 €	55 569,95 €	58 500,06 €	52 379,89 €	48 873,97 €	81 484,00 €	70 540,05 €	-10 943,95 €
TOTAL	617 056,68 €	642 594,79 €	772 879,40 €	828 312,61 €	745 746,83 €	783 364,22 €	1 132 805,28 €	1 178 944,33 €	46 139,05 €
Résultat	-7 550,82 €	276 169,30 €	186 373,66 €	-42 060,20 €	256 551,44 €	260 763,31 €	0,00 €	-37 722,79 €	

➤ Section Dépendance

	Compte administratif					2024	BP	CA Prév.	Ecart
	2019	2020	2021	2022	2023				
Recettes									
Groupe I	288 130,26 €	290 694,59 €	291 788,83 €	321 094,98 €	330 909,39 €	353 263,09 €	355 772,86 €	346 170,63 €	-9 602,23 €
Groupe II	26 545,58 €	13 096,31 €	22 665,81 €	14 377,11 €	12 778,58 €	46 000,52 €	33 000,00 €	18 748,82 €	-14 251,18 €
Groupe III	209,90 €	965,81 €	90,00 €		35,95 €	22,26 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL	314 885,74 €	304 756,71 €	314 544,64 €	335 472,09 €	343 723,92 €	399 285,87 €	388 772,86 €	364 919,45 €	-23 853,41 €
	Compte administratif						BP	CA Prév.	Ecart
Dépenses	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Groupe I	23 796,29 €	27 553,22 €	22 615,54 €	23 767,64 €	38 616,59 €	38 921,39 €	23 990,00 €	24 730,35 €	740,35 €
Groupe II	276 849,22 €	262 002,52 €	267 251,93 €	321 576,32 €	379 001,03 €	407 175,44 €	352 324,86 €	365 451,24 €	13 126,38 €
Groupe III	14 577,92 €	11 788,64 €	12 272,48 €	9 459,33 €	7 820,05 €	9 980,79 €	12 458,00 €	8 764,20 €	-3 693,80 €
TOTAL	315 223,43 €	301 344,38 €	302 139,95 €	354 803,29 €	425 437,67 €	456 077,62 €	388 772,86 €	398 945,79 €	10 172,93 €
Résultat	-337,69 €	3 412,33 €	12 404,69 €	-19 331,20 €	-81 713,75 €	-56 791,75 €	0,00 €	-34 026,34 €	

1.2. Synthèse des dépenses et des recettes d'investissement

1.2.1. Budget principal CCAS

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre 10 - dotation, fonds divers et réserves	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BT 2025	CA 2025 Prév.
10222 -FCTVA	4 758,35 €	1 411,23 €	4 391,96 €	22 736,18 €	23 448,81 €
TOTAL CHAPITRE 10	4 758,35 €	1 411,23 €	4 391,96 €	22 736,18 €	23 448,81 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BT 2025	CA 2025 Prév.
165- Cautions		0,00 €	430,00 €	3 000,00 €	2 150,00 €
TOTAL CHAPITRE 16	0,00 €	0,00 €	430,00 €	3 000,00 €	2 150,00 €
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BT 2025	CA 2025 Prév.
275 - Cautionnements versés					
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
021 - Virement de la section de fonctionnement				30 000,00 €	
Chapitre 040 - Chapitre d'ordre de transfert	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BT 2025	CA 2025 Prév.
280500 : Concessions et droits similaires	7 127,40 €				
280411 : Amort. Subv. d'équipement	4 440,00 €	4 440,00 €			
2804181 : biens mobiliers matériels et études			5 240,00 €	5 240,00 €	5 240,00 €
28145 : Install. Générales agencements et aménag.					
281538 : Autres réseaux			987,58 €	990,00 €	987,58 €
28155 : install. Matériel et outillage techniques	987,58 €	987,58 €			
281785 : Matériel de téléphonie			2 677,37 €	2 850,00 €	2 677,37 €
28181 : install. Générales agencements divers			930,64 €	3 410,00 €	3 283,61 €
281828 : matériel de transport	5 278,56 €	5 278,51 €			
281838 : Matériel de bureau et informatique	1 318,31 €	3 995,70 €	1 418,11 €	4 100,00 €	1 418,09 €
281848 : Mobilier	1 477,08 €	1 057,29 €	760,74 €	1 467,00 €	1 545,26 €
28188 : Autres immobilisations corporelles	911,96 €	911,96 €	3 447,15 €	6 943,00 €	6 922,91 €
TOTAL CHAPITRE 040	21 540,89 €	16 671,04 €	15 461,59 €	25 000,00 €	22 074,82 €
R001- Solde d'exécution positif reporté en N-1	75 745,67 €	75 271,19 €	70 814,03 €	9 798,92 €	9 798,92 €
TOTAL GENERAL	102 044,91 €	93 353,46 €	91 097,58 €	90 535,10 €	57 472,55 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BT 2025	CA 2025 Prév.
165- Cautions					
TOTAL CHAPITRE 16	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	430,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BT 2025	CA 2025 Prév.
20411 - Subvention d'équipement		18 000,00 €			
2051 - Concessions et droits similaires				28 550,00 €	24 430,84 €
2181- Installations générales agencements			16 074,24 €	40 950,00 €	41 442,68 €
21828 - Matériel de transport		1 742,64 €			
21838 - Matériel de bureau et informatique	26 773,72 €			2 000,00 €	0,00 €
21848 - Mobilier		1 306,57 €	10 357,49 €	10 035,10 €	480,23 €
2188 - Autres immobilisations		1 490,22 €	54 866,93 €	6 000,00 €	7 405,36 €
TOTAL CHAPITRE 21	26 773,72 €	22 539,43 €	81 298,66 €	87 535,10 €	73 759,11 €
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2025	CA 2025 Prév.
275 - Cautionnements versés					
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	26 773,72 €	22 539,43 €	81 298,66 €	90 535,10 €	74 189,11 €
Restes à réaliser					
Résultat d'investissement	75 271,19 €	70 814,03 €	9 798,92 €	0,00 €	-16 716,56 €

1.2.2. Budget annexe Résidence autonomie Oasis

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
10222 -FCTVA	546,76 €	741,73 €	1 824,69 €	
TOTAL CHAPITRE 10	546,76 €	741,73 €	1 824,69 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
165- Cautions	674,56 €	2 094,36 €	3 018,47 €	10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 16	674,56 €	2 094,36 €	3 018,47 €	10 000,00 €
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
275 - Cautionnements versés				
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 040 - Chapitre d'ordre de transfert	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
280500 : Concessions et droits similaires				
28145 : Install. Générales agencements et aménag.				
28181 : install. Générales agencements divers	1 485,24 €	1 290,03 €	4 992,32 €	5 650,00 €
28182 : matériel de transport				
28183 : Matériel de bureau et informatique	235,74 €	235,74 €	235,74 €	250,00 €
28184 : Mobilier	1 533,58 €	62,27 €	588,49 €	450,00 €
28188 : Autres immobilisations corporelles	1 829,85 €	2 394,41 €	4 377,84 €	8 350,00 €
TOTAL CHAPITRE 040	5 084,41 €	3 982,45 €	10 194,39 €	
491 : Dépréciation des comptes de redevables			126,12 €	
TOTAL CHAPITRE 49			126,12 €	
R001- Solde d'exécution positif reporté en N-1	129 409,72 €	122 563,33 €	80 630,33 €	57 449,07 €
TOTAL GENERAL	135 715,45 €	129 381,87 €	95 794,00 €	67 449,07 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
165- Cautions	1 169,60 €	3 334,67 €	2 194,18 €	3 218,11 €
TOTAL CHAPITRE 16	1 169,60 €	3 334,67 €	2 194,18 €	3 218,11 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
20411 - Subvention d'équipement				
205 - Concessions et droits similaires				1 373,76 €
2181- Installations générales agencements	859,00 €	38 738,76 €	5 539,16 €	
2182 - Matériel de transport				
2183 - Matériel de bureau et informatique				
2184 - Mobilier		412,43 €	4 311,99 €	
2188 - Autres immobilisations	11 123,52 €	6 265,68 €	26 299,60 €	
TOTAL CHAPITRE 21	11 982,52 €	45 416,87 €	36 150,75 €	1 373,76 €
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
275 - Cautionnements versés				
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	13 152,12 €	48 751,54 €	38 344,93 €	4 591,87 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement	122 563,33 €	80 630,33 €	57 449,07 €	62 857,20 €

1.2.3. Budget annexe EANM (établissement d'accueil non médicalisé)

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
Chapitre 10 - dotation, fonds divers et réserves				
10222 : FCTVA	402,72 €		257,18 €	1 614,49 €
10682 : Réserve affectées à l'investissement		20 000,00 €		
TOTAL CHAPITRE 10	402,72 €	20 000,00 €	257,18 €	
Chapitre 13 - Subventions,				
1312 : Collectivités et établissement publics			2 900,00 €	
TOTAL CHAPITRE 13			2 900,00 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés				
165- Cautions				
TOTAL CHAPITRE 16	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés				
275 - Cautionnements versés				
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 040 - Chapitre d'ordre de transfert				
280500 : Concessions et droits similaires				
28145 : Install. Générales agencements et aménag.				
28181 : install. Générales agencements divers	133,56 €	133,56 €	133,56 €	133,56 €
28182 : matériel de transport				
28183 : Matériel de bureau et informatique	830,59 €	529,13 €	750,09 €	726,59 €
28184 : Mobilier	1 411,55 €	780,03 €	1 433,07 €	2 112,81 €
28188 : Autres immobilisations corporelles	753,17 €	1 383,17 €	784,82 €	588,06 €
TOTAL CHAPITRE 040	3 128,87 €	2 825,89 €	3 101,54 €	3 561,02 €
491: Dépréciation des comptes de redevables				
TOTAL CHAPITRE 49		16,25 €	0,00 €	
R001- Solde d'exécution positif reporté en N-1	137 990,96 €	130 553,18 €	135 101,65 €	103 321,50 €
TOTAL GENERAL	141 522,55 €	153 395,32 €	141 360,37 €	106 882,52 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
Chapitre 10 - Dotations, réserves				
10682 - réserves affectées à l'investissement			20 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 10		0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Chapitre 13 - Subventions				
1392 : Collectivités et établissements publics	1 601,58 €	651,66 €	91,98 €	816,98 €
TOTAL CHAPITRE 13	1 601,58 €	651,66 €	91,98 €	816,98 €
Chapitre 15				
1588 : Autres provisions pour charges	7 800,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €	42 370,00 €
TOTAL CHAPITRE 15	7 800,00 €	7 800,00 €	7 800,00 €	42 370,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés				
165- Cautions				
TOTAL CHAPITRE 16		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles				
20411 - Subvention d'équipement				
205 - Concessions et droits similaires				
2181- Installations générales agencements				
2182 - Matériel de transport				
2183 - Matériel de bureau et informatique	937,80 €	883,91 €		3 994,92 €
2184 - Mobilier		8 152,90 €	8 011,80 €	
2188 - Autres immobilisations	629,99 €	805,20 €	2 135,09 €	
TOTAL CHAPITRE 21	1 567,79 €	9 842,01 €	10 146,89 €	3 994,92 €
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés				
275 - Cautionnements versés				
TOTAL CHAPITRE 27		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	10 969,37 €	18 293,67 €	38 038,87 €	47 181,90 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement	130 553,18 €	135 101,65 €	103 321,50 €	59 700,62 €

1.2.4. Budget annexe EAM (établissement d'accueil médicalisé)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 - dotation, fonds divers et réserves	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
10222 : FCTVA	680,80 €	3 089,71 €	453,93 €	
10682 : Réserve affectées à l'investissement	0,00 €	10 000,00 €		40 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 10	680,80 €	13 089,71 €	453,93 €	40 000,00 €
Chapitre 15 - Autres provisions pour charges	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
1588 : Autres provisions pour charges	40 000,00 €			
TOTAL CHAPITRE 15	40 000,00 €			
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
165- Cautions				
TOTAL CHAPITRE 16	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
275 - Cautionnements versés				
TOTAL CHAPITRE 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 040 - Chapitre d'ordre de transfert	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
280500 : Concessions et droits similaires				
28145 : Install. Générales agencements et aménag.				
28154 : Matériel et outillage	168,00 €	172,00 €		
28181 : install. Générales agencements divers	409,00 €	409,00 €	409,00 €	409,00 €
28182 : matériel de transport				
28183 : Matériel de bureau et informatique		234,00 €	234,00 €	234,00 €
28184 : Mobilier	791,00 €	791,00 €	791,00 €	791,00 €
28188 : Autres immobilisations corporelles	6 642,75 €	5 593,52 €	6 067,40 €	5 665,93 €
TOTAL CHAPITRE 040	8 010,75 €	7 199,52 €	7 501,40 €	7 099,93 €
491 : Dépréciation des comptes de redevables				
TOTAL CHAPITRE 49			0,00 €	
R001- Solde d'exécution positif reporté en N-1	70 086,19 €	112 024,79 €	129 034,10 €	132 804,68 €
TOTAL GENERAL	118 777,74 €	132 314,02 €	136 989,43 €	179 904,61 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 - Dotations, réserves	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
10682 - réserves affectées à l'investissement				10 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 10		0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
1392 : Collectivités et établissements publics	2 085,75 €	1 379,92 €	252,00 €	252,00 €
TOTAL CHAPITRE 13	2 085,75 €	1 379,92 €	252,00 €	252,00 €
Chapitre 15	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
1588 : Autres provisions pour charges	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	15 903,07 €
TOTAL CHAPITRE 15	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	15 903,07 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.
20411 - Subvention d'équipement				
205 - Concessions et droits similaires				
2181- Installations générales agencements				
2182 - Matériel de transport				
2183 - Matériel de bureau et informatique	937,80 €			
2184 - Mobilier				
2188 - Autres immobilisations	1 829,40 €		2 032,75 €	513,44 €
TOTAL CHAPITRE 21	2 767,20 €	0,00 €	2 032,75 €	513,44 €
TOTAL GENERAL	6 752,95 €	3 279,92 €	4 184,75 €	26 668,51 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat d'investissement	112 024,79 €	129 034,10 €	132 804,68 €	153 236,10 €

2. Analyse prospective

Nous vous avions informé au dernier ROB que nous présenterions à partir de cette année une prospective sur 5 ans mais les négociations CPOM ont été suspendues sur les établissements EAM/EANM et EHPAD. Nous n'avons pas de date de reprise de négociations CPOM. La présentation du ROB se fera sur l'année 2026.

2.1. Synthèse des dépenses et recettes de fonctionnement

2.1.1. Budget principal CCAS

Recettes	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.	BP 2026
Chapitre 70 -Produits de services	871 982,53 €	1 137 455,90 €	1 018 419,09 €	1 152 998,00 €
Chapitre 74 - Dotations subventions et partic.	703 848,83 €	34 262,00 €	236 674,00 €	706 000,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante		2 100,52 €	25 584,46 €	51 600,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	1 461 314,14 €	3 076,00 €	308,98 €	3 340,00 €
Chapitre 78 - Reprise de provision	2 340,00 €	598 540,00 €	451 140,00 €	2 350,00 €
002 - Report antérieur	182 100,63 €	517 749,02 €	60 598,25 €	
TOTAL	3 221 586,13 €	2 293 183,44 €	1 792 724,78 €	1 916 288,00 €

Dépenses	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.	BP 2026
Chapitre 011- Charges à caractère général	737 049,02 €	1 038 189,44 €	1 232 686,71 €	1 309 736,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	388 561,30 €	536 047,31 €	442 319,77 €	473 156,39 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	516 482,75 €	620 150,67 €	7 409,98 €	108 794,61 €
Chapitre 67 - Charges spécifiques	73,00 €			1 000,00 €
Chapitre 68 - Charges exceptionnelles	1 045 000,00 €			
Chapitre 042 - Amortissements	16 671,04 €	15 461,59 €	22 074,82 €	23 601,00 €
023 - virement à la section d'investissement				
TOTAL	2 703 837,11 €	2 209 849,01 €	1 704 491,28 €	1 916 288,00 €

2.1.2. Budget annexe Résidence autonomie

Recettes	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.	BP 2026
Groupe I	134 851,35 €	128 102,11 €	106 393,42 €	150 000,00 €
Groupe II	104 808,44 €	238 624,77 €	94 431,67 €	110 382,11 €
Groupe III	110,12 €		0,00 €	500,00 €
TOTAL	239 769,91 €	366 726,88 €	200 825,09 €	260 882,11 €

Dépenses	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.	BP 2026
Groupe I	163 790,10 €	211 326,88 €	142 972,79 €	194 558,00 €
Groupe II	156 126,75 €	143 963,52 €	106 336,18 €	43 975,56 €
Groupe III	13 919,26 €	16 480,77 €	10 356,60 €	22 348,55 €
TOTAL	333 836,11 €	371 771,17 €	259 665,57 €	260 882,11 €

2.1.3. Budget annexe EANM (établissement d'accueil non médicalisé)

Recettes	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.	BP 2026
Groupe I	589 417,90 €	581 750,49 €	494 622,80 €	634 635,10 €
Groupe II	14 912,13 €	27 429,60 €	8 699,00 €	20 000,00 €
Groupe III	9 162,18 €	8 575,98 €	43 186,98 €	9 650,00 €
TOTAL	613 492,21 €	617 756,07 €	546 508,78 €	664 285,10 €

dépenses	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.	BP 2026
Groupe I	84 348,56 €	94 544,56 €	83 934,72 €	125 116,38 €
Groupe II	462 516,11 €	440 666,95 €	450 557,82 €	517 914,28 €
Groupe III	17 385,93 €	19 336,39 €	15 257,20 €	21 254,44 €
TOTAL	564 250,60 €	554 547,90 €	549 749,74 €	664 285,10 €

2.1.4. Budget annexe EAM (établissement d'accueil médicalisé)

➤ Section hébergement :

Recettes	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.	BP 2026
Groupe I	230 232,75 €	240 911,15 €	240 856,95 €	156 696,44 €
Groupe II	73,87 €	222,36 €	17,07 €	7 835,22 €
Groupe III	2 858,76 €	3 723,32 €	15 956,07 €	1 799,00 €
TOTAL	233 165,38 €	244 856,83 €	256 830,09 €	166 330,66 €

Dépenses	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.	BP 2026
Groupe I	56 841,18 €	64 354,71 €	49 389,97 €	8 800,00 €
Groupe II	133 337,00 €	133 452,45 €	79 085,24 €	148 340,15 €
Groupe III	12 979,79 €	9 783,22 €	6 885,60 €	9 190,51 €
TOTAL	203 157,97 €	207 590,38 €	135 360,81 €	166 330,66 €

➤ Section soin :

Recettes	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.	BP 2026
Groupe I	147 588,31 €	154 732,37 €	155 252,59 €	246 667,99 €
Groupe II	6 658,01 €	19 725,19 €	1 219,64 €	1 500,00 €
Groupe III	421,16 €	1 794,05 €	199,00 €	3 853,00 €
TOTAL	154 667,48 €	176 251,61 €	156 671,23 €	252 020,99 €

Dépenses	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Prév.	BP 2026
Groupe I	7 997,54 €	5 585,75 €	4 551,38 €	65 931,41 €
Groupe II	147 649,55 €	104 090,62 €	228 099,27 €	166 458,56 €
Groupe III	7 096,41 €	6 636,89 €	17 033,77 €	18 631,02 €
TOTAL	162 743,50 €	116 313,26 €	249 684,42 €	251 020,99 €

2.1.5. Budget annexe EHPAD

Le budget est en cours d'élaboration. Nous attendons le retour du Conseil départemental concernant la partie budgétaire « dépendance ».

2.1.6. Orientations budgétaires 2026

Stabilité financière : Un des enjeux de l'année 2026 sera de poursuivre les efforts budgétaires engagés sur 2025 afin de permettre un retour à l'équilibre financier structurel sur tous nos budgets (principaux et annexes)

Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement en analysant les postes sources d'économie ;

Améliorer notre communication et la visibilité de nos établissements dans le département à travers des flyers, des organisations de portes ouvertes, des réseaux sociaux, de nos partenaires ... ;

Optimisation et recherche de financement extérieur (appel à projets ...) ;

Maitriser la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées ;

Demander la transformation de l'offre EANM en EAM.

Répondre aux besoins du territoire, étudier et renforcer l'offre des chambres d'EHPAD en hébergement temporaire

Améliorer le taux d'occupation de nos établissements et de nos logements

Rejoindre le groupement de coopération sociale et médico-sociale du Loir et Cher

Reconduction des projets (thés dansant, gym douce, escrime ...) ;
Reconduction des ballotins de chocolats ;
Reconduction des bons de cultures ;
Reconduction du portage financier des procédures funéraires d'indigence

2.2. Synthèse des dépenses et recettes d'investissement

2.2.1. Budget principal CCAS

Recettes d'investissement		BP 2026
10222 - FCTVA		13 336,00 €
165 - Dépôts et cautionnements		1 500,00 €
2804181 - Amort. Subv. Équipement		5 240,00 €
281538 - Installations matériel et outillage		988,00 €
28181 - Installations générales, agencements		4 906,00 €
281838 - Matériel de bureau et matériel informatique		1 205,00 €
281848 - Mobilier		1 647,00 €
28185- Matériel de téléphonie		2 677,00 €
28188 - Autres immobilisations corporelles		6 938,00 €
TOTAL Recettes d'investissement		38 437,00 €

Dépenses d'investissement		BP 2026
165 - Dépôts et cautionnements		1 500,00 €
21838 - Autres matériel informatique		4 200,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers		10 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		22 737,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement		38 437,00 €

2.2.2. Budget annexe Résidence autonomie

Recettes d'investissement		BP 2026
10222 - FCTVA		5 930,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus		10 000,00 €
28181 - Installations générales, agencements		5 000,00 €
28184 - Mobilier		500,00 €
28188 - Autres immobilisations corporelles		7 000,00 €
TOTAL Recettes d'investissement		28 430,00 €

Dépenses d'investissement		BP 2026
165 - Dépôts et cautionnements		10 000,00 €
2184 - Mobilier		5 930,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		12 500,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement		28 430,00 €

2.2.3. Budget annexe EANM (établissement d'accueil non médicalisé)

Recettes d'investissement		BP 2026
10222 - Fonds de compensation à la TVA		1 665,00 €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique		800,00 €
28184 - Mobilier		2 120,00 €
28188 - Autres immobilisations corporelles		590,00 €
TOTAL Recettes d'investissement		5 175,00 €

Dépenses d'investissement		BP 2026
1392 - Amortissement de subventions reçues		850,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique		3 000,00 €
2184 - Mobilier		1 325,00 €
TOTAL Dépenses d'investissement		5 175,00 €

2.2.4. Budget annexe EAM (établissement d'accueil médicalisé)

Recettes d'investissement		BP 2026
10222 - Fonds de compensation à la TVA		335,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus		0,00 €
28181 - Installations générales, agencements		409,00 €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique		235,80 €
28184 - Mobilier		791,00 €
28188 - Autres immobilisations corporelles		6 939,64 €
TOTAL Recettes d'investissement		8 710,44 €

Dépenses d'investissement		BP 2026
1392 - Amortissement de subventions reçues		252,00 €
1588 - Autres provisions pour charges		1 900,00 €
205 - Concession brevets		0,00 €
2181 - Installations générales, agencements		0,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique		882,00 €
2184 - Mobilier		1 105,63 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		4 570,81 €
TOTAL Dépenses d'investissement		8 710,44 €

2.2.5. Orientations budgétaires 2026

Un plan pluriannuel est en cours d'élaboration. Un extrait du PPI :

Chariot nursing ;
Chariot remise de chauffe ;
2 canapés ;
Chariot de linge ;
Chariot en inox ;
6 logements à rénover Habitat Inclusif ;
Changement de WC et salles de bain des chambres de l'EHPAD ;
Rénovation des chambres pour plus d'attractivité

Département de Loir-et-Cher
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME



Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du lundi 19 janvier 2026

Délibération n° CCD20260119-05	Nombre d'administrateurs au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 11	Présents : 6	Pouvoir : 0	Votants : 6	Pour : 6	Contre : 0	Abstention : 0

OBJET : STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Budget prévisionnel 2026 proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher et à l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-val-de-Loire - Rectification

Le lundi 19 janvier 2026 à 18h30, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme se sont réunis à la salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, selon les modalités fixées dans la convocation adressée par Laurent Brillard, président, le 12 janvier 2026, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles.

Etaient présents :

Yolande MORALI
 Alia HAMMOUDI
 Patrick CALLU
 Pierre FAUVINET

Jacques CARRILLAT
 Muguette SAILLARD

Absents :

Laurent BRILLARD
 Sylvie BONNET
 Floriane BERTIN-DECROOCQ

Nicolas CAVARD
 Géraldine BEAURAIN

Yolande MORALI, Vice-présidente, préside la séance.

Le conseil d'administration se réunit au nombre prescrit par l'article R. 123-17 du code de l'action sociale et des familles.

Nathalie BRIAS, directrice, est nommée secrétaire, conformément à l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles.

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

DESTINATAIRES :
 - 1 ex. Dossier DSF
 - 1 ex. Dossier séance
 - 1 ex. Trésorerie

EXPOSÉ :

Suite à la délibération n° CCD20251021-09 du 21 octobre 2025, il convient d'apporter une modification au budget global des deux sections tarifaires sur la partie de la section d'investissement.

Le budget prévisionnel 2026 de l'établissement d'accueil médicalisé (EAM) proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher et à l'Agence de santé (ARS) Centre-Val-de-Loire s'établit de la façon suivante :

Budget global des deux sections tarifaires**SECTION D'EXPLOITATION**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Groupe I	Produits de la tarification		402 364,43€
Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation		9335,22€
Groupe III	Produits financiers et produits non encaissables		5 652,00€
TOTAL			417 351,65€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Groupe I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante		74 731,41€
Groupe II	Dépenses afférentes au personnel		314 798,71€
Groupe III	Dépenses afférentes à la structure		27 821,53€
TOTAL			417 351,65€

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 10	FCTVA		335,00€
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations		8 375,44€
TOTAL			8 710,44€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 13	Subventions d'investissement		252,00€
Chapitre 15	Autres provisions pour charges		1 900,00 €
Chapitre 21	Acquisitions de biens		6 558,44 €
TOTAL			8 710,44€

Budget proposé au Conseil départemental de Loir-et-CherSECTION D'EXPLOITATION

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Groupe I	Produits de la tarification	245 667,99€	
Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation	1 500,00€	
Groupe III	Produits financiers et produits non encaissables	3 853,00€	
	TOTAL	251 020,99€	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Groupe I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	65 931,41€	
Groupe II	Dépenses afférentes au personnel	166 458,56€	
Groupe III	Dépenses afférentes à la structure	18 631,02€	
	TOTAL	251 020,99€	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 10	FCTVA	335,00€	
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	6 800,00€	
	TOTAL	7 135,00€	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 13	Subventions d'investissement	53,00€	
Chapitre 15	Autres provisions pour charges	1 900,00€	
Chapitre 21	Acquisitions de biens	5 182,00€	
	TOTAL	7 135,00€	

Budget proposé à l'ARSSECTION D'EXPLOITATION

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Groupe I	Produits de la tarification	156 696,44€	
Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation	7 835,22€	
Groupe III	Produits financiers et produits non encaissables	1 799,00€	
	TOTAL	166 330,66€	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Groupe I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	8 800,00€	
Groupe II	Dépenses afférentes au personnel	148 340,15€	
Groupe III	Dépenses afférentes à la structure	9 190,51€	
	TOTAL	166 330,66€	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	1 575,44€
	TOTAL	1 575,44€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13	Subventions d'investissement	199,00€
Chapitre 21	Acquisitions de biens	1 376,44€
	TOTAL	1 575,44€

VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles.

PROPOSITION :

Il vous est proposé :

- d'approuver le budget prévisionnel 2026 de l'établissement d'accueil médicalisé (EAM) proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher et à l'Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val-de-Loire ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,
cet exposé entendu,
après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPE la délibération présentée.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et/ou publiée, notifiée. Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication / notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- un recours gracieux adressé au Président du Centre communal d'action sociale, BP 20107, 41106 Vendôme cedex. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du président vaut rejet implicite du recours gracieux ;
- un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Le 19 janvier 2026 à Vendôme,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
Nathalie BRIAS	Yolande MORALI

PJ : présentation du budget prévisionnel 2026 du EAM et budget prévisionnel 2026



Budget prévisionnel EAM 2026



EAM – 37 avenue Georges Clémenceau 41100 VENDOME



CCAS

Table des matières

1.	Présentation de l'établissement.....	2
1.1.	L'organisme gestionnaire : CCAS de Vendôme	2
1.2.	Présentation de l'établissement.....	2
2.	L'activité	3
3.	Ressources humaines	3
3.1.	Personnels hébergement	3
3.2.	Personnels de soins	3
4.	Budget prévisionnel 2026.....	4
4.1.	Section de fonctionnement.....	4
4.1.1.	Présentation générale de la partie « Hébergement ».....	4
4.1.2.	Les recettes de fonctionnement	5
4.1.3.	Les dépenses de fonctionnement	5
4.1.4.	Présentation générale de la partie « Soins ».....	6
4.1.5.	Les recettes de fonctionnement	7
4.1.6.	Les dépenses de fonctionnement	7
4.2.	Section d'investissement.....	8
5.	Synthèse	9
5.1.	Synthèse du budget de fonctionnement Conseil Départemental.....	9
5.2.	Détermination de la dotation globale soin	9
6.	Calcul des tarifs.....	10
6.1.	Tarifs du prix de journée Hébergement	10
6.2.	Tarifs du prix de journée Soins	10
7.	Tarifs moyens	10

1. Présentation de l'établissement

1.1. L'organisme gestionnaire : CCAS de Vendôme

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Vendôme est un établissement public administratif, rattaché à l'administration territoriale unique. Le CCAS gère principalement quatre entités :

- EHPAD « la clairière des coutis »
- EANM (ancien FAS)
- EAM (ancien FAM)
- Résidence autonomie
- Habitat inclusif

Le CCAS de Vendôme anime une action générale de prévention et de développement. Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions locales (CAF, MSA, conseil départemental, associations). Il possède à ses fins des attributions obligatoires et des attributions facultatives. Le CCAS est présidé par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes compétentes dans le domaine de l'action sociale.

1.2. Présentation de l'établissement

L'Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) de Vendôme a ouvert ses portes le 23 mai 2016.

L'établissement d'accueil médicalisé (EAM) a pour mission d'accueillir des personnes en situation en handicap, présentant des troubles de comportement, des déficiences intellectuelles ou de troubles associés. Leur état de santé ainsi que leurs besoins en soins nécessitent un accompagnement pour tous les actes du quotidien. Ainsi le EAM est une structure médicalisée.

Les EAM ont été mise en place par la circulaire n°86-6 du 14 février 1986. Cette circulaire fixe leurs missions et confère une importance particulière à leur implantation, celle-ci devant permettre une ouverture à la vie sociale. La loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 leur a attribué une véritable existence juridique, en les insérant dans la typologie des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Au départ, les FAM devaient constituer des structures de prises en charge expérimentales, ayant notamment pour objectif de compléter les solutions déjà existantes (les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et les foyers de vie ou foyers occupationnels).

Les EAM obéissent à des règles de double tarification : un tarif pour les prestations de soin et un tarif couvrant les frais d'hébergement, d'où leur ancienne appellation de « foyer à double tarification ».

L'assurance maladie finance de manière forfaitaire l'ensemble des dépenses afférentes aux soins, aux personnes médicaux et paramédicaux.

L'aide sociale départementale (Conseil Départemental) finance l'hébergement et l'animation.

2. L'activité

Capacités (nbre de places)	Exercice 2025		Exercice 2026	
	Accordé	Demandé	Demandé	Retenu
Capacité autorisée	5	5	5	5
Activité	1 790	1 790		

L'activité demandé pour l'année 2026 est de 1 790 journées soit un taux d'occupation de 98,30%.

3. Ressources humaines

3.1. Personnels hébergement

Catégories	BP exécutoire 2025	BP proposé 2026
Directeur	0.05	
Cadre de santé		
Agent administratif	0.05	0.30
Maitresse de maison	0.20	0.20
Veilleur de nuit	0.05	0.05
AMP	2	1.70
Conseiller en économie sociale et familiale	0.25	0.25
Animateur social		0.10
Educateur spécialisé	0.30	
Agent de service	0.20	1.03
Autre personnel paramédical		
TOTAL	3.10	3.63

3.2. Personnels de soins

Catégories	BP exécutoire 2025	BP proposé 2026
Directeur		0.10
Psychologue	0.10	0.10
Aide-soignante	2.35	2.35
Infirmière	0.55	0.55
Médecin généraliste	0.05	0.05
TOTAL	3.05	3.15

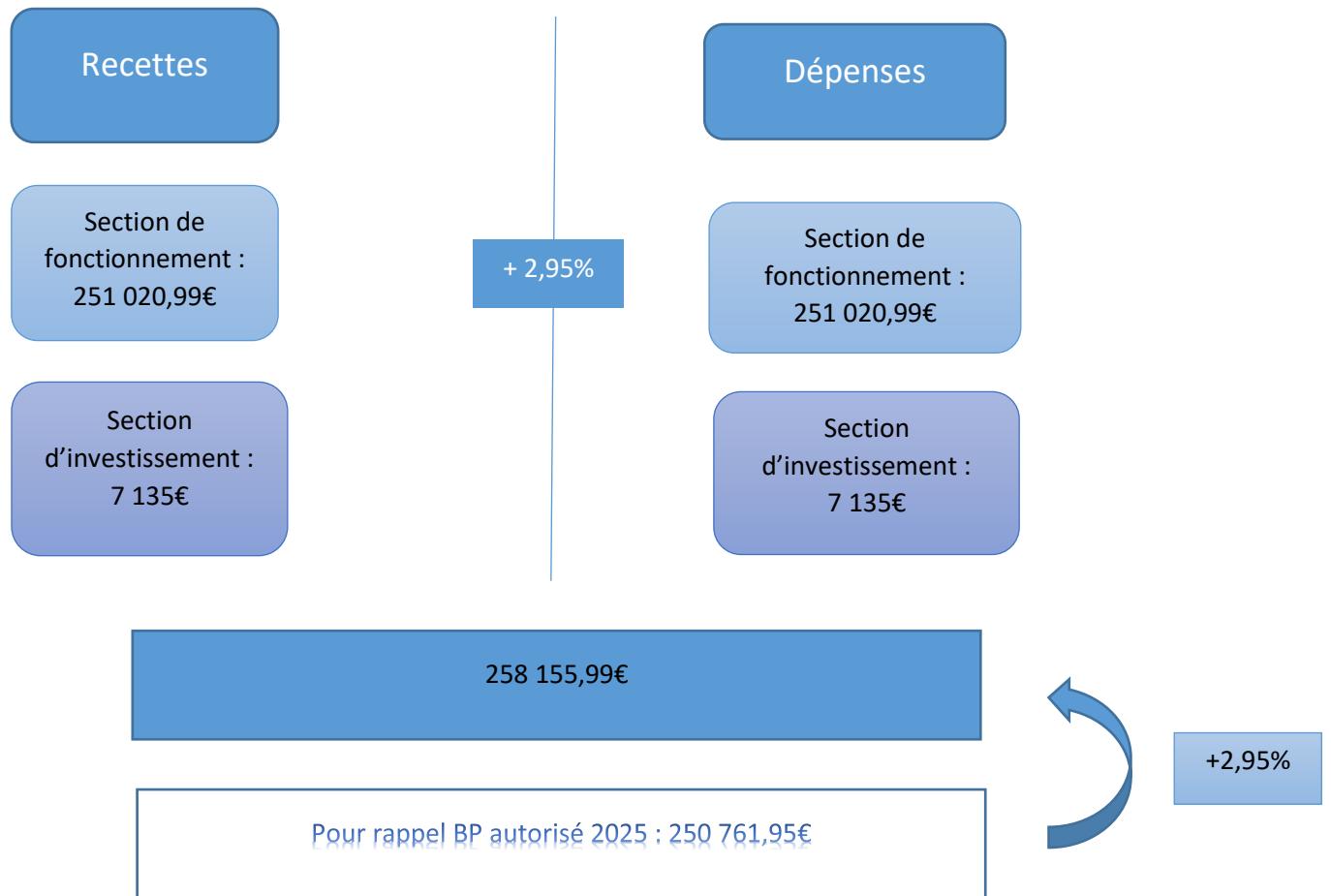
4. Budget prévisionnel 2026

4.1. Section de fonctionnement

4.1.1. Présentation générale de la partie « Hébergement »

Le budget prévisionnel hébergement 2026 s'élève toutes sections confondues à 258 155,99 € contre 250 761,95€ (BP autorisé 2025) ce qui représente une hausse de 2,95%.

Les grandes masses 2025 pour chaque section budgétaire sont les suivantes :



4.1.2. Les recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2023	CA 2024	BP Autorisé 2025	BP proposé 2026
Groupe I – Produits de tarification et assimilés	230 232,48€	240 911,15€	240 856,95€	246 667,99€
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	73,87€	222,36€	1000,00€	1 500,00€
Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	2 858,76€	3 723,32€	3 800,00€	3 853,00€
TOTAL	233 165,38€	244 856,83€	245 656,95€	251 020,99€

Le budget 2026 est présenté sans reprise de résultat.

Hypothèse des produits :

- Hausse de 2% de la dotation globale
- Remboursement d'IJ pour 1 500€
- Mandats annulés pour 1 900€
- Reprise de quote-part de subvention pour 53€
- Reprise de provisions au titre de surcoût des loyers : 1 900€

4.1.3. Les dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2023	CA 2024	BP Autorisé 2025	BP proposé 2026
Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	56 841,18€	64 354,07€	86 070,42€	65 931,41€
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	133 337,00€	133 452,45€	146 938,03€	166 458,56€
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	12 979,79€	9 783,22€	12 648,50€	18 631,02€
TOTAL	203 157,97€	207 589,74€	245 656,95€	251 020,99€

Hypothèse des charges :

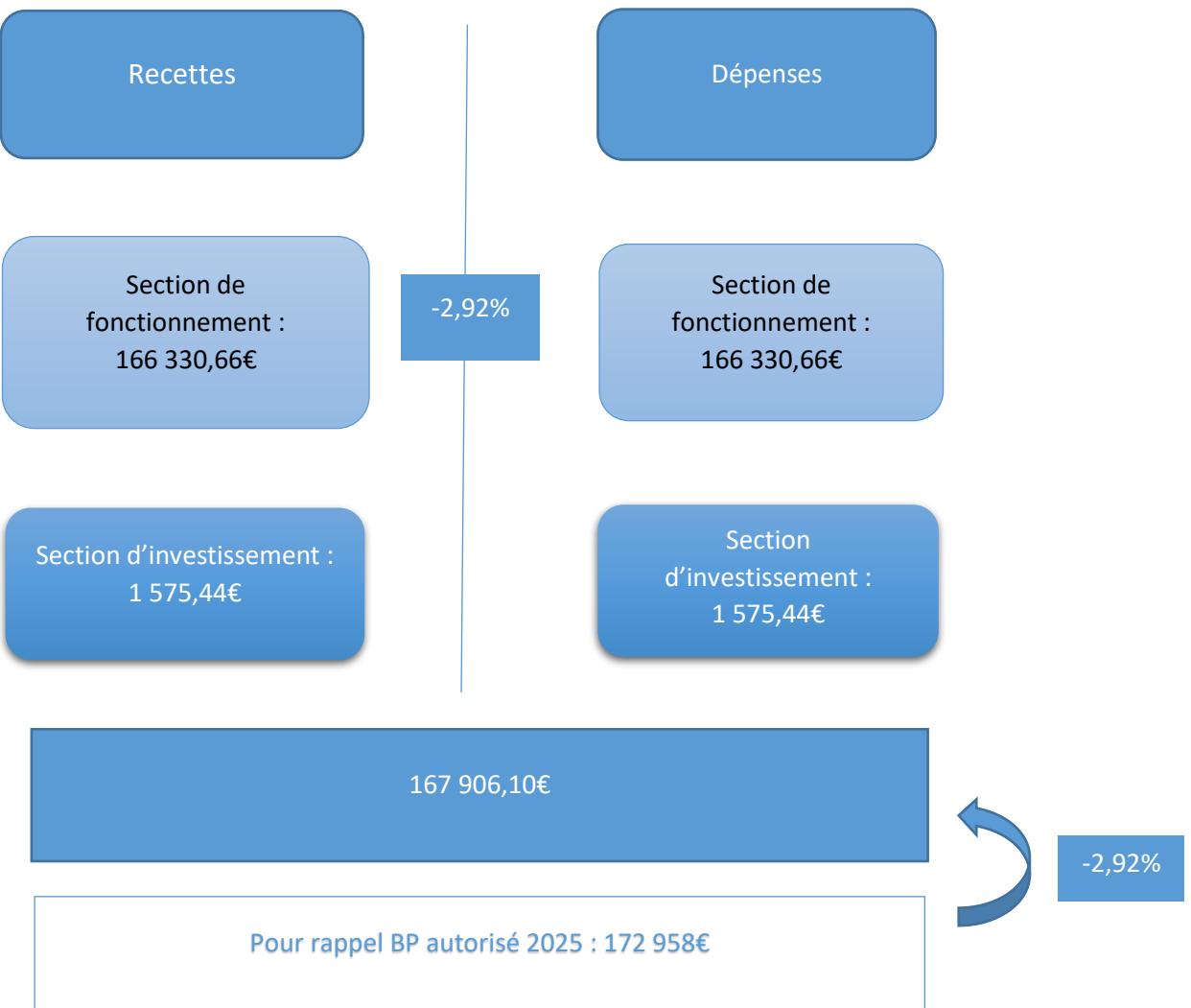
- Nous avons été malheureusement contraint de réduire nos charges d'exploitation afin de couvrir nos charges de personnel
- Un taux de reconduction de 2% a été appliqué hors 65,66 et 68
- Augmentation du groupe II de 11.06% dû aux évolutions réglementaires (CNRACL, augmentation du point, GVT...)
- Pour le groupe III : Hausse de l'assurance maladie de 25.80% par rapport au budget N-1, les dations aux amortissements au réel.

Les dépenses pour l'année 2026 sont arrêtées à la somme de 251 020,99€, soit une augmentation des dépenses hébergement par rapport au budget autorisé 2025 de 2.18%.

4.1.4. Présentation générale de la partie « Soins »

Le budget prévisionnel « Soins » 2025 s'élève toutes sections confondues à 167 906,10€ contre 172 958€ ce qui représente une baisse d'environ 2,92%.

Les grandes masses 2026 pour chaque section budgétaire sont les suivantes :



4.1.5. Les recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2023	CA 2024	BP Autorisé 2025	BP proposé 2026
Groupe I – Produits de tarification et assimilés	147 588,31€	154 731,37€	155 252,59€	156 696,44€
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	6 658,01€	18 922,19€	15 773,00€	7 835,22€
Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	421,16€	2 597,05€	1 799,00€	1 799,00€
TOTAL	154 667,48€	176 250,61€	172 824,59€	166 330,66€

Le budget 2026 est présenté sans reprise de résultat.

Hypothèse sur les produits :

- Evolution de la dotation globale de 0,93%
- IJ pour un montant de 7 835,22€
- Reprise de quote-part de subvention pour 199€
- Mandats annulés pour 1 900€

4.1.6. Les dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2023	CA 2024	BP Autorisé 2025	BP proposé 2026
Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	7 997,54€	5 585,75€	7 550,00€	8 800,00€
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	147 649,55€	104 090,62€	155 910,59€	148 340,15€
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	7 096,41€	6 636,89€	9 364,00€	9 190,51€
TOTAL	162 743,50€	116 313,26€	172 824,59€	166 330,66€

4.2. Section d'investissement

La section d'investissement totalise 8 710,44€ en dépenses pour les deux sections tarifaires.

Les dépenses d'équipement sont essentiellement du renouvellement de biens.

RECETTES D'INVESTISSEMENT HEBERGEMENT

Libellé	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Chapitre 10 – Fonds de compensation à la TVA			
1022 – Fonds de compensation à la TVA	453,93€		335,00€
Chapitre 28 – Dotations aux amortissements			
28153 – Installations à caractères spécialisés			
28181 – Installations générales, agencements	409,00€	409,00€	409,00€
28183 – Matériel de bureau et matériel info	234,00€	234,00€	235,80€
28184 – Mobilier	369,00€	369,00€	53,00€
28188 – Autres immobilisations corporelles	4 090,00€	4 093,00€	6 102,20€
TOTAL	5 555,93€	5 105,00€	7 135,00€

RECETTES D'INVESTISSEMENT SOINS

Libellé	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Chapitre 28 – Dotations aux amortissements			
28184 – Mobilier	422,00€	422,00€	738,00€
28188 – Autres immobilisations corporelles	1 977,40€	1 127,00€	837,44€
TOTAL	2 399,40€	1 549,00€	1 575,44€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HEBERGEMENT

Libellé	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Chapitre 13 – Subvention d'équipement			
139 – Subvention reçues	53,00€	53,00€	53,00€
Chapitre 15 – Provisions			
1588 – Autres provisions pour charges	1 900,00€	1 900,00€	1 900,00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			
2183 – Matériel de bureau et informatique			882,00€
2184 - Mobilier		1 500,00€	1 105,63€
2188 – Autres immobilisations corporelles		1 652,00€	3 194,37€
TOTAL	1 953,00€	5 105,00€	7 135,00€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOINS

Libellé	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Chapitre 13 – Subvention d'équipement			
139 – Subvention reçues	199,00€	199,00€	199,00€
Chapitre 15 – Provisions			
1588 – Autres provisions pour charges			
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			
2183 – Matériel de bureau et informatique			
2184 - Mobilier			
2188 – Autres immobilisations corporelles	2 032,75€	1 350,00€	1 376,44€
TOTAL	2 231,75€	1 549,00€	1 575,44€

5. Synthèse

5.1. Synthèse du budget de fonctionnement Conseil Départemental

Dépenses	Base Reconduction	Tx de recond.	Recond. 2025	Mesures Nouvelles		Total	Budget Proposé 2026
				MNR	MNNR		
Groupe I	86 070,42 €	2,00%	87 791,83 €			87 791,83 €	65 931,41 €
Groupe II	146 938,03 €	2,00%	149 876,79 €			149 876,79 €	166 458,56 €
Groupe III Hors 65,66 et 68	7 543,50 €	2,00%	7 694,37 €			7 694,37 €	11 831,02 €
Sous total	240 551,95 €		245 362,99 €			245 362,99 €	244 220,99 €
Compte 65							
Compte 66							
compte 68	5 105,00 €		5 105,00 €			5 105,00 €	6 800,00 €
<i>Total GIII</i>	<i>12 648,50 €</i>		<i>12 799,37 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>12 799,37 €</i>	<i>18 631,02 €</i>
TOTAL	245 656,95 €		250 467,99 €	0,00 €	0,00 €	250 467,99 €	251 020,99 €
Recettes	Base Reconduction	Tx de recond.	Recond. 2025	Mesures Nouvelles		Total	Budget Proposé 2026
				MNR	MNNR		
Groupe I	240 856,95 €		245 667,99 €			245 667,99 €	245 667,99 €
Groupe II	1 000,00 €		1 000,00 €			1 000,00 €	1 500,00 €
Groupe III	3 800,00 €		3 800,00 €			3 800,00 €	3 853,00 €
TOTAL	245 656,95 €		250 467,99 €	0,00 €	0,00 €	250 467,99 €	251 020,99 €

5.2. Détermination de la dotation globale soin

	FAM
Base entrée nette 2025	155 252,59 €
Actualisation 2026	156 696,44 €
MN Reval pouvoir d'achat Secteur Public	
Dotation Pérenne 2026	
Dotation Finale 2026	156 696,44 €

6. Calcul des tarifs

6.1. Tarifs du prix de journée Hébergement

A	Total Charges Groupes I + II + III	251 020,99
B	Produits en atténuation Total Groupe II + III	5 353,00 €
C	Reprise sur le compte 111 – ESMS publics – (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)	
G	A – (B+C) = Dépenses nettes autorisées	245 667,99
H	(+/-) Reprise de résultat compte 110 ou 119	
I	Dépenses refusées	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G-H+I	245 667,99
Nombre de journées		1 790
Prix de journée moyen de l'année		137,24 €

6.2. Tarifs du prix de journée Soins

A	Total Charges Groupes I + II + III	166 330,66 €
B	Produits en atténuation Total Groupe II + III	9 634,22 €
C	Reprise sur le compte 111 – ESMS publics – (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)	
G	A – (B+C) = Dépenses nettes autorisées	156 696,44 €
H	(+/-) Reprise de résultat compte 110 ou 119	
I	Dépenses refusées	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G-H+I	156 696,44 €
Nombre de journées		1 790
Prix de journée moyen de l'année		87,54 €

7. Tarifs moyens

Prix de journée Hébergement	2023	2024	2025	Prév. 2026	Evolution
Prix de journée	126,46 €	131,93 €	134,56 €	137,24 €	0,76%

CADRE REGLEMENTAIRE EXCEL PH et SSIAD (BPPH-2026-01)

ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Etablissement :	EAM - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL MEDICALISE		
Adresse :	37 avenue Georges Clémenceau BP 20107 41106 VENDOME		
Organisme gestionnaire :	CCAS - Centre Communal d'Action Sociale		
Téléphone :	0254864700	FAX :	0254864650
Nom du directeur ou de la personne ayant qualité pour représenter l'établissement :	Mme BRIAS Nathalie		
FINESS :	410009088		
Catégorie d'établissement ou de service :	437 - Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés		
Autorité en charge de la tarification :	Conseil Départemental		
Convention collective majoritaire de travail :	FPT (titre III)		
Date d'arrivée des documents :			
Capacité autorisée :	5		

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N-1 (Classe 6-77-78-79)

240 856,95

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PREVISIONNELLE D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Activité théorique					Activité par dérogation					
	Lits ou places réels 2024	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence	Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées			
Activité théorique	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) x (3)	(6)	(7)			
TOTAL	5	5	365	365	1 825	0	0			
Externat					0					
Semi Internat					0					
Internat	5	5	365	365	1 825					
Autre1					0					
Autre2					0					
Autre3					0					
Autre4					0					
Autre5					0					
Autre6					0					
Autre7					0					
Autre8					0					
Autre9					0					
Activité prévisionnelle										
	Nature	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Moyenne	BP 2025	BP proposé 2026		Retenu par le tarificateur	
		(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation
TOTAL en journées		1 804	0	0	601	1 790	1 790	98,08%	0	
Externat		0	0	0	0			0,00%		
Semi Internat		0	0	0	0			0,00%		
Internat		1 804	0	0	601	1 790	1 790	98,08%		
Autre1		0	0	0	0			0,00%		
Autre2		0	0	0	0			0,00%		
Autre3		0	0	0	0			0,00%		
Autre4		0	0	0	0			0,00%		
Autre5		0	0	0	0			0,00%		
Autre6		0	0	0	0			0,00%		
Autre7		0	0	0	0			0,00%		
Autre8		0	0	0	0			0,00%		
Autre9		0	0	0	0			0,00%		

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL - PRESENTATION DE L'ACTIVITE PREVISIONNELLE DES SERVICES MENTIONNES AUX 14^e ET 15^e DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Activité prévisionnelle - Budget exécutoire de l'exercice 2025	Taux d'évolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget proposé au titre de l'exercice 2026	Taux d'évolution (%)	Activité prévisionnelle - Budget retenu au titre de l'exercice 2026	Taux d'évolution (%)
	(1)	(2)			[(2)-(1)]/(1)]	(3)	[(3)-(2)]/(2)]	(4)	[(4)-(2)]/(2)]
Nombre de mesures au 31/12					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre de points					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre d'ETP au 31/12					0,00%		0,00%		0,00%
Poids moyen de la mesure					0,00%		0,00%		0,00%
Valeur du point service					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre de points par ETP					0,00%		0,00%		0,00%
Nombre de mesures en moyenne par ETP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

1. Tableau prévisionnel au 31 octobre 2025

Nombre de journées prévues et réalisées	Activité prévisionnelle N-1 actualisée au 31 octobre 2025						Activité prévisionnelle 2026							
	TOTAL 2025	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAD	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)	TOTAL 2026	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAD	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)
			Nombre total	Dont titulaires CMU-C						Nombre total	Dont titulaires CMU-C			
Externat	0							0						
Semi Internat	0							0						
Internat	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
TOTAL en journées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

2. Tableau prévisionnel actualisé au 31 janvier 2026

Nombre de journées prévues et réalisées	Activité réelle 2025						Activité prévisionnelle actualisée au 31 janvier 2026							
	TOTAL 2025	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAD	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)	TOTAL 2026	+ 20 ans orientés ESAT	+ 20 ans orientés MAS		+ 20 ans orientés en FAM ou SAMSAD	+ 20 ans orientés Foyer (autre que FAM) ou SAVS	Autres (1)
			Nombre total	Dont titulaires CMU-C						Nombre total	Dont titulaires CMU-C			
Externat	0							0						
Semi Internat	0							0						
Internat	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
Autre (à préciser)	0							0						
TOTAL en journées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Montant total des tarifs facturés aux conseils départementaux au titre de l'année 2025

[REDACTED]

(1): dont doubles orientations et orientation ne précisant pas la catégorie d'ESSMS pour adultes handicapés

SECTION D'EXPLOITATION: DEPENSES							
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
ACHATS			(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures							
602 Achats stockés - autres approvisionnements							
603 Variation des stocks							
606 Achats non stockés de matières et fournitures	864,00	507,42	3 800,00		3 800,00		
607 Achats de marchandise							
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement							
713 Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)							
SERVICES EXTERIEURS							
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical							
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	2 701,12	5 815,00	9 322,04		9 322,04		
6118 Sous-traitance: autres prestations de service							
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241 Transports de biens							
6242 Transports d'usagers							
6247 Transports collectifs du personnel							
6248 Transports divers							
625 Déplacements, missions et réceptions	175,00						
626 Frais postaux et frais de télécommunications	230,40		741,37		741,37		
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur							
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur							
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur							
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur							
6287 Remboursement de frais	60 383,55	79 748,00	52 068,00		52 068,00		
6288 Autres prestations							
TOTAL GROUPE I	64 354,07	86 070,42	65 931,41		65 931,41		
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL							
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	
621 Personnel extérieur à l'établissement	5 700,19	5 300,00					
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires							
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)							
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 271,66	2 855,00	2 907,79		2 907,79		
641 Rémunération du personnel non médical	102 028,20	99 117,03	118 531,11		118 531,11		
642 Rémunération du personnel médical							
643 Rémunération du personnel handicapé							
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	22 959,72	39 666,00	42 435,66		42 435,66		
646 Personnes handicapées							
647 Autres charges sociales	1 492,68		2 584,00		2 584,00		
648 Autres charges de personnel							
TOTAL GROUPE II	133 452,45	146 938,03	166 458,56		166 458,56		
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE							
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)	
612 Redevances de crédit bail							
6132 Locations immobilières							
6135 Locations mobilières		113,50					
614 Charges locatives et de co-propriété							
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers							
6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers		1 000,00					
6156 Maintenance							
616 Primes d'assurances	4 681,22	5 430,00	6 831,02		6 831,02		
617 Etudes et recherches							
618 Divers							
623 Information, publications, relations publiques							
627 Services bancaires et assimilés							
635 Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)							
637 Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)							
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires							
653 Contribution versée au groupement hospitalier de territoire							
654 Pertes sur créances irrécouvrables							
655 Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (<i>éts privés</i>)							
657 Aides financières							
658 Charges diverses de gestion courante							
CHARGES FINANCIERES							
66 Charges financières							
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion							

673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)		1 000,00	5 000,00		5 000,00	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés						
678	Autres charges exceptionnelles						
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECiations, AUX PROVISIONS ET AUX ENGAGEMENTS							
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 102,00	5 105,00	6 800,00		6 800,00	
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir						
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation						
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles						
6817	Dotations aux dépréciation des actifs circulants						
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières						
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations						
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires						
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du						
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations						
687461	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)						
687462	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)						
68748	Autres						
6876	Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles						
6891	Reports en fonds reportés (ESSMS privés)						
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)						
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)						
6894	Engagements à réaliser sur subvention d'exploitation (ESSMS privés)						
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)						
6896	Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)						
TOTAL GROUPE III		9 783,22	12 648,50	18 631,02		18 631,02	
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		207 589,74	245 656,95	251 020,99		251 020,99	
002		RAN 2024	RAN 2025			Report à nouveau 2026	
005	Déficit de la section d'exploitation reporté						
	Amortissements comptables excédentaires différés						
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		207 589,74	245 656,95	251 020,99		251 020,99	

SECTION D'EXPLOITATION : RECETTES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (hors c/731224 et c/7312132)							
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF (prix de journée)							
732	Produits à la charge de l'Etat							
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autre que c/733222)	240 911,15	240 856,95	245 667,99		245 667,99		
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L. 242-4 du CASF							
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)							
738	Produits à la charge d'autres financeurs							
TOTAL GROUPE I		240 911,15	240 856,95	245 667,99		245 667,99		
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
70	Produits sauf 7082							
70821	Forfaits journaliers							
70822	Participations prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du code de l'action sociale et des familles							
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans lesESAT							
70828	Autres participations forfaitaires des usagers							
71	Production stockée							
72	Production immobilisée							
74	Subventions d'exploitation et participations							
75	Autres produits de gestion courante	61,42						
603	Variation des stocks (en recettes)							
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats							
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs							
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs							
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	160,94	1 000,00	1 500,00		1 500,00		
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical							
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées							
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges							
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité							
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)							
TOTAL GROUPE II		222,36	1 000,00	1 500,00		1 500,00		
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSEABLES		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76	Produits financiers							
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteint par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	1 770,32	1 900,00	1 900,00		1 900,00		
775	Produits de cessions d'éléments d'actif							
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	53,00		53,00		53,00		
778	Autres produits exceptionnels (autre que c/7781)							
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)							
AUTRES PRODUITS								
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles							
7815	Reprises sur provisions d'exploitation	1 900,00	1 900,00	1 900,00		1 900,00		
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles							
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants							
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)							
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires							
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement							
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations							
787461	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (ESSMS privés)							
787462	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif circulant (ESSMS privés)							
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)							
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles							
7891	Utilisations de fonds reportés (ESSMS privés)							
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)							
7894	Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation (ESSMS privés)							
7895	Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)							
7896	Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)							
79	Transfert de charges							
TOTAL GROUPE III		3 723,32	3 800,00	3 853,00		3 853,00		
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		244 856,83	245 656,95	251 020,99		251 020,99		
				RAN 2024	RAN 2025		Report à nouveau 2026	
002	Excédent de la section d'exploitation reporté (1)							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		244 856,83	245 656,95	251 020,99		251 020,99		

SECTION D'INVESTISSEMENT - EMPLOIS

	Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026
--	-----------	------------------------	--------------------------

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports

10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)			
1161/11521	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement	53,00	252,00	53,00

Reprises

14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions	1900,00	1900,00	1900,00

Remboursement des dettes financières

16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			

Compte de liaison investissement

18	Compte de liaison investissement (1)			
----	--------------------------------------	--	--	--

Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)

19	Fonds dédiés ou reportés			
----	--------------------------	--	--	--

Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé

20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles		1549,00	6558,44
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			

Autres

28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)			
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)			
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement	136907,61	1404,00	199,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RESSOURCES

		Réel 2024	Budget exécutoire 2025	Budget prévisionnel 2026
Augmentation des fonds propres				
10	Apports, capitaux et fonds propres	453,93		335,00
1161/11592	Amortissements comptables excédentaires différés			
13	Subventions d'investissement			
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412: provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)			
15	Provisions			
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées			
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison investissement				
18	Compte de liaison investissement (1)			
Fonds dédiés ou reportés (ESSMS privés)				
19	Fonds dédiés ou reportés			
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations mises en concession (1)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	5102,00	5105,00	8375,44
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)			
39	Dépréciation de stocks et en-cours			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)			
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)			
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)			
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	133304,68		
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
007	Déficit prévisionnel d'investissement (2)			

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL RELEVANT DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Tableau de calcul des tarifs

Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
--------------------------------	---------------------------------------

A	TOTAL CHARGES GROUPES I + II + III	251 020,99	
B	PRODUITS EN ATTENUATION TOTAL GROUPES II + III	5 353,00	
C	Reprise sur le compte 11503 - ESSMS privés - / 111 - ESSMS publics - (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)		
G	A - (B + C) = Dépenses nettes autorisées.	245 667,99	
H	(+/-) Repriese de résultat (compte 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 pour les ESSMS publics)		
I	Dépenses refusées		
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H + I	245 667,99	
Dotation globale de financement			
Nombre de journées			
- Externat			
- Intégration scolaire			
- Semi-internat			
- Internat		1 790	
Prix de journée moyen de l'année			
- Externat			
- Intégration scolaire			
- Semi-internat			
- Internat		137,24	
Nombre de forfaits ou de séances			
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance			

Plan de financement pluriannuel (PFP)

		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	Produits								
S e x p i o t a t i o n	Groupe I : Produits de la tarification	240 856,95	245 667,99						
	Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles								
	Groupe II : Autres produits d'exploitation	1 000,00	1 500,00						
	(*) Dont produits du compte 70	0,00	0,00						
	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	3 800,00	3 853,00						
	Total des produits (1)	245 656,95	251 020,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	243 756,95	249 067,99						
	Charges								
	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	86 070,42	65 931,41						
	(*) Dont achats stockés et variation des stocks	0,00	0,00						
C A F	Groupe II : Charges afférentes au personnel	146 938,03	166 458,56						
	Groupe III : Charges afférentes à la structure	12 648,50	18 631,02						
	(*) Dont charges non décaissables	5 105,00	6 800,00						
	Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3	6 543,50	6 831,02						
	Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses	0,00	0,00						
	Total des charges (2)	245 656,95	251 020,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(*) Dont charges des comptes 60 à 62	97 913,92	72 762,43						
	(*) Dont charges des comptes 63 et 645 à 647	42 521,00	47 927,45						
	Résultat prévisionnel (1) - (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(FRE) Résultat prévisionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Flux internes (charges) (+)	5 105,00	6 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00	0,00						
	(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	5 105,00	6 800,00						
	(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00	0,00						
	(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00	0,00						
	(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
	(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	0,00	0,00						
	(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
	Flux internes (produits) (-)	1 900,00	1 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00	0,00						
	(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00	0,00						
	(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	53,00						
	(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00	0,00						
	(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00						
	(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
	(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	1 900,00	1 900,00						
	(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00	0,00						
	Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	3 205,00	4 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	5 105,00	6 747,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	-1 900,00	-1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
B	Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Augmentation des stocks							
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)							
	Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)							
	Autres augmentations du BFR							
F	Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Diminution des stocks							
R	Diminution des créances (effet volume ou prix)							
	Augmentation des dettes fournisseurs							
	Autres diminutions du BFR							
	<i>Variations du BFR = (18) - (19) = (20)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	BFR initial (21)							
	BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	0,00						
T	<i>Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)</i>	3 205,00	4 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Trésorerie initiale = (24)							
	Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	3 205,00	8 052,00					
	Variations des financements à court terme = (26)							
	Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)		4 847,00	4 847,00	4 847,00	4 847,00	4 847,00	4 847,00

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles et les dotations aux amortissements sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de sorties d'immobilisations).

TABLEAU DU PERSONNEL

Catégorie	Nombre d'agents à temps plein	Budget exécutoire 2025			Budget proposé 2026	Budget retenu 2026
		Temps partiel		Total	Nombre d'ETP	Nombre d'ETP
		Nombre d'agents	Nombre d'ETP	Nombre d'agents		
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(6)
DIRECTION / ENCADREMENT	0	0	0,05	0	0,05	0,00
Dont emplois temporaires				0	0,00	
Directeur			0,05	0	0,05	
Médecin directeur				0	0,00	
Directeur-adjoint				0	0,00	
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical				0	0,00	
Chef de service autre (administratif, etc.)				0	0,00	
Chef d'atelier				0	0,00	
Attaché de direction, économie				0	0,00	
Cadre de santé de la filière infirmière				0	0,00	
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé				0	0,00	
Cadre de service éducatif et social				0	0,00	
Responsable et coordinateur de secteur				0	0,00	
Autres cadres (direction)				0	0,00	
Autres cadres (encadrement de proximité)				0	0,00	
ADMINISTRATION / GESTION	0	0	0,00	0	0,00	0,30
Dont emplois temporaires				0	0,00	
Agent administratif				0	0,00	0,30
Comptable				0	0,00	
Autre personnel administratif et de gestion				0	0,00	
SERVICES GENERAUX	0	0	0,25	0	0,25	1,28
Dont emplois temporaires				0	0,00	
Agent de service général				0	0,00	
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)			0,20	0	0,20	0,20
Ouvrier qualifié				0	0,00	
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)			0,05	0	0,05	0,05
Autre personnel services généraux				0	0,00	1,03
RESTAURATION	0	0	0,00	0	0,00	0,00
Dont emplois temporaires				0	0,00	
Chef cuisinier				0	0,00	
Cuisinier				0	0,00	
Autre personnel de restauration				0	0,00	
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	0	0	2,30	0	2,30	2,05
Dont emplois temporaires				0	0,00	
Enseignant (enseignement primaire)				0	0,00	
Enseignant (enseignement secondaire)				0	0,00	
Enseignant (enseignement supérieur)				0	0,00	
Professeur EPS				0	0,00	
Moniteur EPS				0	0,00	
Accompagnant éducatif et social				0	0,00	
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation				0	0,00	
Aide médico-psychologique			1,75	0	1,75	1,70
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation				0	0,00	
Animateur social				0	0,00	0,10
Assistant de service social/assistant social spécialisé				0	0,00	
Assistant maternel				0	0,00	
Auxiliaire de vie sociale				0	0,00	
Conseiller en économie sociale et familiale			0,25	0	0,25	0,25
Educateur jeunes enfants				0	0,00	
Educateur technique ou spécialisé			0,30	0	0,30	
Encadrant éducatif de nuit				0	0,00	
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales				0	0,00	
Moniteur d'atelier				0	0,00	
Moniteur éducateur				0	0,00	
Moniteur enseignement ménager				0	0,00	
Moniteur jardin d'enfants				0	0,00	
Personnel d'aide à domicile				0	0,00	
Psychologue/neuropsychologue				0	0,00	
Responsable ou encadrant technique d'atelier				0	0,00	
Technicien de l'intervention sociale et familiale				0	0,00	
Technicien en compensation sensorielle				0	0,00	
Travailleur familial				0	0,00	
Agent de service affecté aux fonctions de blanchisserie, nettoyage et service de repas				0	0,00	
Autre personnel socio-éducatif				0	0,00	
Personnel socio-éducatif en cours de formation				0	0,00	
Assistante familiale				0	0,00	
PARAMEDICAL	0	0	0,50	0	0,50	0,00
Dont emplois temporaires				0	0,00	
Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation				0	0,00	
Aide soignant				0	0,00	
Audiothérapeute				0	0,00	
Diététicien				0	0,00	
Ergothérapeute				0	0,00	
Infirmier D.E.				0	0,00	
Infirmier psychiatrique				0	0,00	
Masseur-kinésithérapeute				0	0,00	
Orthophoniste				0	0,00	
Orthoptiste				0	0,00	
Pédicure-podologue				0	0,00	
Personnel médico-technique de la rééducation				0	0,00	
Psychomotricien				0	0,00	
Puériculteur				0	0,00	
Sage-femme				0	0,00	
Autre personnel paramédical			0,50	0	0,50	
Personnel paramédical en formation				0	0,00	
MEDICAL	0	0	0,00	0	0,00	0,00
Dont emplois temporaires				0	0,00	
Médecin pédiatre				0	0,00	
Médecin psychiatre				0	0,00	
Médecin rééducation fonctionnelle				0	0,00	
Médecin autre spécialité				0	0,00	
Médecin généraliste				0	0,00	
Pharmacien				0	0,00	
Préparateur en pharmacie				0	0,00	
Autre				0	0,00	
AUTRES FONCTIONS				0	0,00	
Dont emplois temporaires				0	0,00	
TOTAL	0	0	3,10	0	3,10	3,63
						0,00

Montant des salaires (comptes 631 - 633 - 64)

Catégorie	Budget exécutoire 2025	Budget proposé 2026	Budget retenu 2026
DIRECTION / ENCADREMENT	0,00	0,00	0,00
Dont emplois temporaires			
Directeur			
Médecin directeur			
Directeur-adjoint			
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical			
Chef de service autre (administratif, etc.)			
Chef d'atelier			
Attaché de direction, économie			
Cadre de santé de la filière infirmière			
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé			
Cadre de service éducatif et social			
Responsable et coordinateur de secteur			
Autres cadres (direction)			
Autres cadres (encadrement de proximité)			
ADMINISTRATION / GESTION	0,00	0,00	0,00
Dont emplois temporaires			
Agent administratif			
Comptable			
Autre personnel administratif et de gestion			
SERVICES GENERAUX	0,00	0,00	0,00
Dont emplois temporaires			
Agent de service général			
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)			
Ouvrier qualifié			
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)			
Autre personnel services généraux			
RESTAURATION	0,00	0,00	0,00
Dont emplois temporaires			
Chef cuisinier			
Cuisinier			
Autre personnel de restauration			
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF	0,00	0,00	0,00
Dont emplois temporaires			

Equivalent Temps Plein (ETP) moyens annuels rémunérés
C'est la moyenne des ETP moyens mensuels. Cette notion fait référence
Par exemple :

- Un salarié qui est rémunéré toute l'année à temps plein compte 12 mois d'ETP.
- Un salarié qui est rémunéré du 1er juillet au 31 décembre à temps plein compte 6 mois d'ETP.
- Un salarié qui est rémunéré à mi-temps toute l'année compte 6 mois d'ETP.
- Un salarié qui est rémunéré à mi-temps du 1er juillet au 31 décembre à temps plein compte 3 mois d'ETP.

Enseignant (enseignement primaire)			
Enseignant (enseignement secondaire)			
Enseignant (enseignement supérieur)			
Professeur EPS			
Moniteur EPS			
Accompagnant éducatif et social			
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>			
Aide médico-psychologique			
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>			
Animateur social			
Assistant de service social/assistant social spécialisé			
Assistant maternel			
Auxiliaire de vie sociale			
Conseiller en économie sociale et familiale			
Educateur jeunes enfants			
Educateur technique ou spécialisé			
Encadrant éducatif de nuit			
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales			
Moniteur d'atelier			
Moniteur éducateur			
Moniteur enseignement ménager			
Moniteur jardin d'enfants			
Personnel d'aide à domicile			
Psychologue/neuropsychologue			
Responsable ou encadrant technique d'atelier			
Technicien de l'intervention sociale et familiale			
Technicien en compensation sensorielle			
Travailleur familial			
Agent de service affecté aux fonctions de blanchisage, nettoyage et service de repas			
Autre personnel socio-éducatif			
Personnel socio-éducatif en cours de formation			
Assistante familiale			
PARAMEDICAL	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>			
Aide soignant			
Audioprothésiste			
Dиététicien			
Ergothérapeute			
Infirmier D.E.			
Infirmier psychiatrique			
Massieur-kinésithérapeute			
Orthophoniste			
Orthoptiste			
Pédicure-podologue			
Personnel médico-technique de la rééducation			
Psychomotricien			
Puériculteur			
Sage-femme			
Autre personnel paramédical			
Personnel paramédical en formation			
MÉDICAL	0,00	0,00	0,00
<i>Dont emplois temporaires</i>			
Médecin pédiatre			
Médecin psychiatre			
Médecin rééducation fonctionnelle			
Médecin autre spécialité			
Médecin généraliste			
Pharmacien			
Préparateur en pharmacie			
Autre			
AUTRES FONCTIONS			
<i>Dont emplois temporaires</i>			
TOTAL	0,00	0,00	0,00

Le total des salaires et charges doit être égal au montant figurant dans les groupes fonctionnels aux comptes : 631, 633, 641, 642, 645, 646, 647, 648 hormis les comptes de produits 6419, 6429, 6489

Soit: 166 458,56 Ecart: -166 458,56

ce à la fois à la durée de travail dans l'année, et à la quotité de travail dans la semaine.

pour 1 ETP.

ps plein compte pour 0.5 ETP.

our 0.5 ETP.

embre compte pour 0.25 ETP.

TABLEAU DU PERSONNEL

Catégorie

DIRECTION / ENCADREMENT

Dont emplois temporaires

Directeur
Médecin directeur
Directeur-adjoint
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical
Chef de service autre (administratif, etc.)
Chef d'atelier
Attaché de direction, économie
Cadre de santé de la filière infirmière
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé
Cadre de service éducatif et social
Responsable et coordonnateur de secteur
Autres cadres (direction)
Autres cadres (encadrement de proximité)

ADMINISTRATION / GESTION

Dont emplois temporaires

Agent administratif
Comptable
Autre personnel administratif et de gestion

SERVICES GENERAUX

Dont emplois temporaires

Agent de service général
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)
Ouvrier qualifié
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)
Autre personnel services généraux

RESTAURATION

Dont emplois temporaires

Chef cuisinier
Cuisinier
Autre personnel de restauration

ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF

Dont emplois temporaires

Enseignant (enseignement primaire)
Enseignant (enseignement secondaire)
Enseignant (enseignement supérieur)
Professeur EPS

Moniteur EPS
Accompagnant éducatif et social
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>
Aide médico-psychologique
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>
Animateur social
Assistant de service social/assistant social spécialisé
Assistant maternel
Auxiliaire de vie sociale
Conseiller en économie sociale et familiale
Educateur jeunes enfants
Educateur technique ou spécialisé
Encadrant éducatif de nuit
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales
Moniteur d'atelier
Moniteur éducateur
Moniteur enseignement ménager
Moniteur jardin d'enfants
Personnel d'aide à domicile
Psychologue/neuropsychologue
Responsable ou encadrant technique d'atelier
Technicien de l'intervention sociale et familiale
Technicien en compensation sensorielle
Travailleur familial
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service de repas
Autre personnel socio-éducatif
Personnel socio-éducatif en cours de formation
Assistante familiale
PARAMEDICAL
<i>Dont emplois temporaires</i>
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>
Aide soignant
Audioprothésiste
Diététicien
Ergothérapeute
Infirmier D.E.
Infirmier psychiatrique
Masseur-kinésithérapeute
Orthophoniste
Orthoptiste
Pédicure-podologue
Personnel médicotechnique de la rééducation
Psychomotricien
Puériculteur
Sage-femme
Autre personnel paramédical
Personnel paramédical en formation
MEDICAL
<i>Dont emplois temporaires</i>
Médecin pédiatre
Médecin psychiatre
Médecin rééducation fonctionnelle
Médecin autre spécialité

Médecin généraliste
Pharmacien
Préparateur en pharmacie
Autre
AUTRES FONCTIONS
<i>Dont emplois temporaires</i>
TOTAL

Catégorie

DIRECTION / ENCADREMENT
<i>Dont emplois temporaires</i>
Directeur
Médecin directeur
Directeur-adjoint
Chef de service éducatif, pédagogique et social, paramédical
Chef de service autre (administratif, etc.)
Chef d'atelier
Attaché de direction, économie
Cadre de santé de la filière infirmière
Cadre de service paramédical, cadre de la filière de rééducation, autre cadre de santé
Cadre de service éducatif et social
Responsable et coordonnateur de secteur
Autres cadres (direction)
Autres cadres (encadrement de proximité)
ADMINISTRATION / GESTION
<i>Dont emplois temporaires</i>
Agent administratif
Comptable
Autre personnel administratif et de gestion
SERVICES GENERAUX
<i>Dont emplois temporaires</i>
Agent de service général
Maitre de maison (hors encadrant éducatif de nuit)
Ouvrier qualifié
Veilleur de nuit occupant à titre principal des fonctions d'accompagnement socio-éducatif (hors encadrant éducatif de nuit)
Autre personnel services généraux
RESTAURATION
<i>Dont emplois temporaires</i>
Chef cuisinier
Cuisinier
Autre personnel de restauration
ENSEIGNEMENT ET SOCIO-EDUCATIF
<i>Dont emplois temporaires</i>
Enseignant (enseignement primaire)
Enseignant (enseignement secondaire)
Enseignant (enseignement supérieur)
Professeur EPS
Moniteur EPS
Accompagnant éducatif et social
<i>Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation</i>
Aide médico-psychologique

Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation

Animateur social
Assistant de service social/assistant social spécialisé
Assistant maternel
Auxiliaire de vie sociale
Conseiller en économie sociale et familiale
Educateur jeunes enfants
Educateur technique ou spécialisé
Encadrant éducatif de nuit
Mandataire judiciaire ou délégué aux prestations sociales
Moniteur d'atelier
Moniteur éducateur
Moniteur enseignement ménager
Moniteur jardin d'enfants
Personnel d'aide à domicile
Psychologue/neuropsychologue
Responsable ou encadrant technique d'atelier
Technicien de l'intervention sociale et familiale
Technicien en compensation sensorielle
Travailleur familial
Agent de service affecté aux fonctions de blanchissage, nettoyage et service de repas
Autre personnel socio-éducatif
Personnel socio-éducatif en cours de formation
Assistante familiale

PARAMEDICAL

Dont emplois temporaires

Dont contrats aidés, contrats d'apprentissage et de professionnalisation

Aide soignant
Audioprothésiste
Diététicien
Ergothérapeute
Infirmier D.E.
Infirmier psychiatrique
Masseur-kinésithérapeute
Orthophoniste
Orthoptiste
Pédicure-podologue
Personnel médicotechnique de la rééducation
Psychomotricien
Puériculteur
Sage-femme
Autre personnel paramédical
Personnel paramédical en formation

MEDICAL

Dont emplois temporaires

Médecin pédiatre
Médecin psychiatre
Médecin rééducation fonctionnelle
Médecin autre spécialité
Médecin généraliste
Pharmacien
Préparateur en pharmacie
Autre

AUTRES FONCTIONS

Dont emplois temporaires

TOTAL

Le total des charges relatives au personnel extérieur doit être égal au montant figurant dans les groupes fonctionnel

Soit:

EXTRÉIEUR

Equivalent temps plein

Budget exécutoire 2025	Budget proposé 2026	Budget retenu 2026
---------------------------	------------------------	-----------------------

0,00	0,00	0,00

nels au compte 621

0,00

Ecart:

0,00

**BILAN FINANCIER D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1
DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

BIENS	N-3	N-2	FINANCEMENTS	N-3	N-2
Biens stables			Financements stables		
Immobilisations incorporelles brutes			Apports, dotations, réserves et fonds propres	8 126,45	8 580,38
Immobilisations corporelles brutes :	52 306,56 €	54 339,31 €	Excédents affectés à l'investissement	40 000,00	40 000,00
- <i>Terrains</i>			Subventions d'investissement	20 078,44	19 826,44
- <i>Agencements de terrain</i>			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- <i>Constructions</i>			Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- <i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	1 699,52	1 699,52	Fonds dédiés à l'investissement (2)		
- <i>Autres immobilisations corporelles</i>	50 607,04	52 639,79	Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes financières (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus		
			Amortissements des immobilisations corporelles :	30 132,70 €	37 634,10 €
			- <i>Agencements de terrain</i>		
			- <i>Constructions</i>		
			- <i>Installations techniques, matériel et outillage</i>	1 699,52	1 699,52
			- <i>Autres immobilisations corporelles</i>	28 433,18	35 934,58
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles		
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (6)		
Compte de liaison investissement (2)			Compte de liaison investissement (2) (7)		
Total II	52 306,56 €	54 339,31 €		Total I	98 337,59 €
Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)	46 031,03 €	51 701,61 €
Actifs stables d'exploitation			Financements stables d'exploitation		
Report à nouveau déficitaire (3)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (3)			Réserves de compensation des déficits	100 773,75	100 773,75
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)	21 931,39	97 203,80
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	61 050,07	82 981,46
			Provisions pour risques et charges		
			Fonds dédiés dédiés à l'exploitation (2)	83 003,07	81 103,07
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
Compte de liaison trésorerie (stable)			Autres		
Total IV	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison trésorerie (stable) (2)		
Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)	0,00 €	0,00 €		Total III	266 758,28 €
Fonds de roulement net global négatif	0,00 €	0,00 €	Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)	266 758,28 €	362 062,08 €
Valeurs d'exploitation			Fonds de roulement net global positif	312 789,31 €	413 763,69 €
Stocks et en-cours			Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes versés			Avances reçues		
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	40 348,99	62 541,04	Fournisseurs	16 918,95	34 746,56
Créances diverses d'exploitation			Dettes sociales et fiscales		
Créances irrécouvrables en non-valeur (4)			Dettes diverses d'exploitation	5 665,23	
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance		
Dépenses pour congés payés	344 767,87	459 905,62	Ressources à reverser à l'aide sociale		
Autres			Fonds déposés par les résidents		
			Autres	49 993,37	74 186,41
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
Total VI	385 116,86 €	522 446,66 €		Total V	72 577,55 €
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	312 539,31 €	413 513,69 €	Excédent de financement d'exploitation (VI-V)	0,00 €	0,00 €
Liquidités			Financements à court terme		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités	250,00	250,00	Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
			Ligne de trésorerie		
Compte de liaison trésorerie (2)			Intérêts courus non échus		
Total VIII	250,00 €	250,00 €	Autres (dont emprunts à un an au plus)		
Trésorerie positive (VIII-VII)	250,00 €	250,00 €	Compte de liaison trésorerie (2)		
TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)	437 673,42 €	577 035,97 €		Total VII	0,00 €
			TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)	437 673,42 €	577 035,97 €

(1) : PPP = partenariat public privé

(2) : Etablissements privés seulement

(3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : Etablissements publics seulement

(5) : Montant précédé du signe "-"

(6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs

(7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

N-3 N-2